



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 9 juin 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 30

OBJET

Affaire n° 2023-073

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

NOTA : le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 2 juin 2023.

LA PRESIDENCE DE SEANCE



Annick LE TOULLEC

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vendredi neuf juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de Mme Annick Le Toullec, 1^{ère} adjointe.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa.

Absents représentés : M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint par M. Jean-Max Nagès, M. Franck Jacques Antoine par M. Bernard Robert, Mme Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Zakaria Ali par M. Mihidoiri Ali, Mme García Latra Abélard par Mme Barbara Saminadin, Mme Pamela Trécasse par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : néant.

Départ(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle à 15h20 (affaire n° 2023-069), M. Olivier Hoarau de 15h30 à 15h32 (affaires n°s 2023-071 à 2023-073).

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires générales » réunie le 24 mai 2023,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Le Toullec a été élue présidente de séance par le conseil municipal pour débattre et voter le Compte Administratif ;
- Le Maire s'est retiré de la salle du conseil municipal au moment du vote, soit de 15h30 à 15h32 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2022 du Budget Principal de la Ville ;

Article 2 : d'acter les réalisations des opérations en Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements (AP / CP) :

Opération	Montant de l'AP	Réalisations 2022	Réalisations cumulées au 31/12
Programme écoles	15 000 000,00	366 371,88	11 538 719,84
Programme ANRU	15 300 000,00	610 547,39	14 668 229,19
PNRU 2	30 104 857,00	496 400,03	604 673,68

Article 3 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

- en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : + 690 792,90 €,
 - résultat de clôture : + 17 790 034,26 € ;
- en investissement :
 - résultat de l'exercice : 1 721 015,86 € ;
 - résultat intermédiaire : 255 498,73 € ; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2023 ;
 - résultat de clôture : besoin de financement de 4 817 146,19 € ;

Article 4 : d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :

- dépenses : 13 192 267,14 €
- recettes : 8 119 622,22 € ;

Article 5 : d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 17 790 034,26 € comme suit :

- 4 817 146,19 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2023 ;
- 12 972 888,07 € maintenus en section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2023 ;

**POUR EXTRAIT CONFORME
LA PRESIDENTE DE SEANCE**



Annick Le Toullec
Annick LE TOULLEC



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le compte administratif du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2022.

En section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 690 792,90 €. Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (17 099 241,36 €), le résultat de clôture présente un excédent 17 790 034,26 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
73 347 123,36	74 037 916,26	690 792,90	Résultat de l'exercice
	17 099 241,36	17 099 241,36	Reprise du résultat reporté
73 347 123,36	91 137 157,62	17 790 034,26	Résultat de clôture

En section d'investissement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 1 721 015,86 €. Après prise en compte du résultat antérieur reporté (1 465 517,13 €), des restes à réaliser en dépenses (13 192 267,14 €) et en recettes (8 119 622,22 €), le besoin de financement s'élève à 4 817 146,19 €.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
29 181 850,40	30 902 866,26	1 721 015,86	Résultat de l'exercice
1 465 517,13		1 465 517,13	Reprise du résultat reporté
30 700 347,58	30 902 866,26	255 498,73	Résultat intermédiaire
13 192 267,14	8 119 622,22	-5 072 644,92	Restes à réaliser
43 839 634,67	39 022 488,48	-4 817 146,19	Résultat définitif : besoin de financement

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Après affectation, l'excédent de fonctionnement à reporter sur 2023 serait alors de 12 972 888,07 €.

FONCTIONNEMENT	Montant
Fonctionnement - Résultat de clôture	17 790 034,26
Investissement Besoin de financement (-) / Excédent (+)	-4 817 146,19
Affectation – Couverture du besoin de financement	4 817 146,19
Résultat après affectation	12 972 888,07

Concernant les opérations en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP), les réalisations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Opération	Montant de l'AP	Réalisation 2022	Réalisations cumulées au 31/12
Programme écoles	15 000 000,00	366 371,88	11 538 719,84
Programme ANRU	15 300 000,00	610 547,39	14 668 229,19
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857,00	496 400,03	604 673,68

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal et d'acter les réalisations des opérations en AP/CP ;
- d'arrêter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :
 - o en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : + 690 792,90 €,
 - résultat de clôture : + 17 790 034,26 € ;
 - o en investissement :
 - résultat de l'exercice : 1 721 015,86 €,
 - résultat intermédiaire : 255 498,73 € (ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 001, sur l'exercice 2023),
 - résultat de clôture : besoin de financement de 4 817 146,19 € ;
- d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :
 - o dépenses : 13 192 267,14 €
 - o recettes : 8 119 622,22 € ;
- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 17 790 034,26 € comme suit :
 - o 4 817 146,19 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement ; ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2023 ;
 - o 12 972 888,07 € maintenus en section de fonctionnement ; ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2023 ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

COMMUNE DE LE PORT



BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

NOTE DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I – PRESENTATION PAR NATURE	7
I A – Taux de réalisation	8
I B – L'exécution du budget au niveau des chapitres	9
☒ <i>La section de fonctionnement.</i>	9
☒ <i>La section d'investissement.</i>	11
II – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13
■ Evolution générale – Présentation par chapitre	15
■ Charges à caractère général (chapitre 011)	16
■ Charges de personnel (chapitre 012)	17
■ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	18
■ Dotation aux provisions (chapitre 68)	19
III – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21
■ Evolution générale – Présentation par chapitre	22
■ Atténuations de charges (chapitre 013)	23
■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70).....	23
■ Impôts et taxes (chapitre 73)	24
■ Dotations et participations (chapitre 74)	25
■ Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	25
■ Produits financiers (chapitre 76)	25
■ Produits exceptionnels (chapitre 77)	26
■ Reprises sur provisions (chapitre 78)	27
IV – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT	28
■ Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 / 27).....	29
■ Les opérations en AP / CP.....	30
■ Participations (chapitre 26)	30
■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	30
V – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES EN INVESTISSEMENT	31
■ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	32
■ Subventions d'investissement (chapitre 13).....	33
■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	33
■ Immobilisations corporelles (chapitre 21).....	33
■ Immobilisations financières (chapitre 27).....	33
VI – ECRITURES D'ORDRE	34
■ Chapitre 042 en dépenses de fonctionnement / 040 en recettes d'investissement. .	34
■ Chapitres 040 en Dépenses d'investissement / 042 Recettes en recettes de fonctionnement.....	34
■ Chapitre 041, opérations patrimoniales.....	35

VII – PRESENTATION FONCTIONNELLE	37
☒ En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement) :.....	37
☒ En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement):	37
VIII – LES RESULTATS DE GESTION	38
■ En section d’investissement.	38
■ En section de fonctionnement.	38
IX – L’AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	39
X – BALANCE CONSOLIDEE DES BUDGETS	39
XI - SITUATION GENERALE	40
■ Les ratios	40
■ Situation générale	41
■ Conclusion.....	45
ANNEXES.....	46
ANNEXE 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2021	47
ANNEXE 2 - Etat des subventions de fonctionnement attribuées aux associations et aux établissements publics	50
ANNEXE 3 – Détail des subventions de fonctionnement perçues	52
ANNEXE 4 – Synthèse des produits de location immobilière	53
ANNEXE 5 – Détails des cessions foncières.....	53
ANNEXE 6 – Détail des opérations d’équipement.....	54
ANNEXE 7 : Subventions d’investissement - Détail des montants perçus par action	63

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 974-219740073-20230609-DL_2023_073-DE



INTRODUCTION

Introduction

Le compte administratif est le bilan comptable de l'exécution du budget arrêté au 31 décembre de chaque année. Il permet de *dégager un résultat et des restes à réaliser*. Son adoption par le Conseil municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'exercice suivant.

■ Le document comptable qui constitue le compte administratif est quasiment identique au budget lui-même tant *dans sa forme que dans son contenu*. Il est réglementé par la nomenclature comptable et budgétaire M14 qui s'impose aux communes.

Comme le budget, le compte administratif comporte deux parties :

- 1) **la section de fonctionnement** qui retrace l'exécution budgétaire des opérations de gestion courante tant en recettes (suivi de la fiscalité, des produits domaniaux, des dotations diverses, ...) qu'en dépenses (rémunération du personnel, achats courants d'eau, d'électricité, de téléphone, de produits d'entretien et alimentaire, maintenances diverses, assurances, ...)
- 2) **la section d'investissement** qui retrace les opérations affectant le patrimoine de la Ville : travaux, constructions, acquisition de matériels et mobiliers, encaissements et remboursements d'emprunts, subventions d'équipement, ...

Les opérations sont comptabilisées dans des *chapitres* et *articles* budgétaires (par exemple : chapitre 011 « Dépenses à caractère général » - article 60612 « Electricité » / chapitre 70 « Vente de produits, prestations » - article 70311 « Concessions cimetières »).

En recettes, les montants enregistrés correspondent aux *titres de recette* émis, ordres de recouvrement qui permettent au Comptable Public, d'encaisser ce qui est dû à la Ville. Ces montants peuvent être supérieurs aux prévisions budgétaires *qui ne sont qu'indicatives*.

En dépenses, il s'agit des *mandats*, ordres de paiement donnés au même Comptable public, pour le règlement des sommes dues aux fournisseurs et prestataires divers. Le montant des mandats aux chapitres ne peut en aucun cas être supérieur aux prévisions budgétaires *qui sont limitatives*.

Cette présentation est doublée par une présentation fonctionnelle qui permet ainsi d'appréhender la politique municipale dans différents domaines : scolaire, sportif, culturel, aménagement urbain, ...

Comme le budget, le compte administratif comporte des annexes comme l'état de la dette, l'état des immobilisations, l'état des provisions constituées, l'état des concours aux associations.

L'ensemble du document budgétaire est consultable sur demande auprès de la Direction Financière.

■ Le compte administratif, bilan des opérations budgétaires arrêtées au 31 décembre, fait apparaître une série de résultats obtenus par différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses constatées au niveau de chaque section.

A partir du résultat brut de la section d'investissement, la prise en compte de l'excédent reporté des exercices antérieurs et des restes à réaliser permet de connaître *le besoin de financement* de l'investissement.

Le résultat de fonctionnement est calculé en quatre étapes : *un résultat des opérations de gestion courante, un résultat des opérations financières, un résultat des opérations exceptionnelles* et enfin, *le résultat global*. Une fois pris en compte l'excédent reporté des exercices antérieurs, le résultat est, en principe, toujours excédentaire car il doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

■ Le compte administratif permet également de connaître le niveau d'exécution du budget en comparant les prévisions initiales aux opérations comptabilisées.

En fonctionnement, si d'une façon générale le compte administratif met en évidence un taux de réalisation de plus de 90 % tant en recettes qu'en dépenses, il n'en est pas de même en section d'investissement dont l'exécution est soumise à de lourdes contraintes administratives et financières.

Le taux de réalisation en investissement est corrigé par *les restes à réaliser* susceptibles d'être comptabilisés. Ces restes à réaliser correspondent en recettes, à des subventions attendues non versées ou à des emprunts non encaissés et en dépenses, à des travaux ou acquisitions engagés, voire même réalisés, mais non encore mandatés pour différentes raisons (factures non parvenues, erronées ou en cours de vérification, absence ou insuffisance de pièces justificatives, ...). Les restes à réaliser en investissement, dont un état est joint en annexe au compte administratif, participent ainsi au résultat du compte administratif.

En fonctionnement, il n'y a pas à proprement parler de restes à réaliser. En dépenses, les *charges rattachées* à l'exercice correspondent à des commandes réalisées mais dont les factures ne sont pas encore parvenues en mairie au 31 décembre. De même, les *produits rattachés* à l'exercice correspondent à des créances dues par divers débiteurs mais pour lesquelles les titres ne peuvent encore être émis.

Les restes à réaliser en investissement ainsi que les résultats du compte administratif sont repris au budget de l'année suivante, en général, lors du vote du budget supplémentaire.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 974-219740073-20230609-DL_2023_073-DE



I – PRESENTATION PAR NATURE

I - Présentation par nature

I A – Taux de réalisation

Les réalisations du compte administratif 2021 de la Ville sont présentées ci-après¹. Elles comprennent les restes à réaliser en section d'investissement :

- au niveau des opérations réelles :

Opérations réelles	Dépenses			Recettes		
	SECTION	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations
Fonctionnement	68 987 000	67 025 944	97%	71 149 782	72 909 580	102%
Investissement	48 894 483	36 462 166	75%	32 155 000	27 917 693	87%
TOTAL	116 944 324	100 377 575	86%	95 525 759	93 469 530	98%

- au niveau des opérations d'ordre :

Opérations d'ordre	Dépenses			Recettes		
	SECTION	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations
Fonctionnement	6 937 024	6 321 179	91%	1 210 000	1 128 336	93%
Investissement	11 210 000	5 911 952	53%	16 937 024	11 104 796	66%
TOTAL	32 000 975	30 999 863	97%	32 000 975	30 999 863	97%

- au niveau des sections (*) :

Ensemble des sections	Dépenses			Recettes		
	SECTION	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations
Fonctionnement	75 924 024	73 347 123	97%	72 359 783	74 037 916	102%
Investissement	60 104 483	42 374 118	71%	49 092 024	39 022 488	79%
TOTAL	148 945 299	131 377 438	88%	151 534 021	148 476 680	98%

(*) : il s'agit des opérations de l'exercice. Les montants ne comprennent donc pas les chapitres sans réalisation (021, 022, 023 et 024) et les excédents reportés (chapitres 002 et 001).

¹ : Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

I B – L'exécution du budget au niveau des chapitres

☒ La section de fonctionnement.

- Recettes

Chapitre	Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	380 600	505 324	133%
70	Ventes de produits, prestations	1 470 000	1 774 907	121%
73	Impôts et taxes	49 325 000	49 836 396	101%
74	Dotations, subventions et participations	14 534 000	14 658 677	101%
75	Autres produits de gestion courante	1 432 000	1 611 198	113%
Total Gestion des services		67 141 600	68 386 501	102%
76	Produits financiers	53 000	55 299	104%
775	Produits de cessions foncières	3 627 024	3 627 024	100%
77	Autres produits exceptionnels	203 159	257 957	127%
78	Reprises sur provisions	125 000	582 800	466%
Total Opérations réelles		71 149 782	72 909 580	102%
042	Transferts entre sections ²	1 210 000	1 128 336	93%
Total Opérations d'ordre		1 210 000	1 128 336	93%
Total Recettes de l'exercice		72 359 783	74 037 916	102%
002	Excédent antérieur reporté	17 099 241	17 099 241	100%
Total Recettes de fonctionnement		89 459 024	91 137 158	102%

² Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

- Dépenses

Chapitre	Dépenses	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	11 268 000	10 726 777	95%
012	Rémunération du personnel	39 000 000	38 954 453	100%
65	Autres charges de gestion courante	14 729 000	14 291 582	97%
Total Gestion des services		64 997 000	63 972 812	98%
66	Charges financières	1 400 000	908 417	65%
67	Autres charges exceptionnelles	1 290 000	844 716	65%
68	Dotations aux provisions	1 300 000	1 300 000	100%
Total Opérations réelles		68 987 000	67 025 944	97%
042	Transferts entre sections ³	6 937 024	6 321 179	91%
Total Opérations d'ordre		6 937 024	6 321 179	91%
Total Dépenses de l'exercice		75 924 024	73 347 123	97%

022	Dépenses imprévues	30 000
023	Virement à la section d'investissement	13 505 000
Total chapitres sans réalisation		13 535 000

Total Dépenses de fonctionnement	89 459 024
---	-------------------

³ Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

☒ La section d'investissement.

- Recettes

Chap.	RECETTES	Prévisions	Titres émis	Restes à réaliser	Total réalisations	Taux de réa.
10	Dotations, fonds divers	6 910 000	7 696 581		7 696 581	111%
13	Subventions d'investissement	18 095 000	8 985 419	8 119 622	17 105 041	95%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 050 000	0		0	0%
21	Immobilisations corporelles	0	1 027 460		1 027 460	
27	Immobilisations financières	2 100 000	2 088 611		2 088 611	99%
Total opérations réelles		32 155 000	19 798 071	8 119 622	27 917 693	87%
040	Transferts entre sections ⁴	6 937 024	6 321 179		6 321 179	91%
041	Opérations patrimoniales	10 000 000	4 783 616		4 783 616	48%
Total opérations d'ordre		16 937 024	11 104 796	0	11 104 796	66%
Total Recettes de l'exercice		49 092 024	30 902 866	8 119 622	39 022 488	79%

021	Virement de la section de fonctionnement	13 505 000				
024	Produits de cessions*	-1 027 024				
Total chapitres sans réalisation		12 477 976				

Total Recettes d'Investissement		61 570 000				
--	--	-------------------	--	--	--	--

* La ligne 024 a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations en recette de la section d'investissement. Elle ne comporte pas d'exécution.

L'exécution est en réalité constatée au chapitre 040, entraînant des inscriptions automatiques de crédits pour les montants constatés.

Au compte administratif, la ligne 024 est donc ajustée : la prévision fait apparaître le montant prévu au budget (2 600 000 €), diminué de l'exécution constatée au chapitre 040 (3 627 023,66 €).

Lorsqu'en exécution les cessions s'avèrent supérieures aux prévisions figurant au budget, la ligne 024 fait apparaître un montant négatif, à hauteur de la différence.

⁴ Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

- Dépenses

Chap.	DEPENSES	Prévisions	Mandaté	Mandats émis	Total réalisations	Taux de réa.
204	Subventions d'équipement versées	2 828 601	1 447 626	672 197	2 119 823	75%
20	Immobilisations incorporelles	4 805 608	975 083	1 056 135	2 031 218	42%
21	Immobilisations corporelles	23 102 029	13 676 886	5 416 276	19 093 162	83%
23	Immobilisations en cours	12 302 308	2 189 476	5 893 051	8 082 527	66%
Sous-total Dépenses d'équipement		43 038 546	18 289 071	13 037 659	31 326 730	73%
26	Participations et créances rattachées	125 000	125 000	0	125 000	100%
27	Autres immobilisations financières	2 185 717	1 678 753	109 388	1 788 141	82%
13	Subventions d'investissement	45 220	0	45 220	45 220	100%
16	Emprunts et dettes assimilées	3 500 000	3 177 074		3 177 074	91%
Total Opérations réelles		48 894 483	23 269 899	13 192 267	36 462 166	75%
040	Transferts entre sections ⁵	1 210 000	1 128 336		1 128 336	93%
041	Opérations patrimoniales	10 000 000	4 783 616		4 783 616	48%
Total Opérations d'ordre		11 210 000	5 911 952	0	5 911 952	53%
Total Dépenses de l'exercice		60 104 483	29 181 850	13 192 267	42 374 118	71%
001	Résultat reporté	1 465 517	1 465 517		1 465 517	100%
Total Dépenses d'Investissement		61 570 000	30 647 368	13 192 267	43 839 635	71%

⁵ Les montants des prévisions tiennent compte des opérations de cession enregistrées aux chapitres 77 (nature 775), 042 (natures 675, 676, 776) et 040 (19x,2x) qui génèrent, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 01 janvier 2006, des ouvertures de crédits automatiques.

II – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023



ID : 974-219740073-20230609-DL_2023_073-DE

II - Présentation et évolution des principales dépenses de fonctionnement

■ Evolution générale – Présentation par chapitre

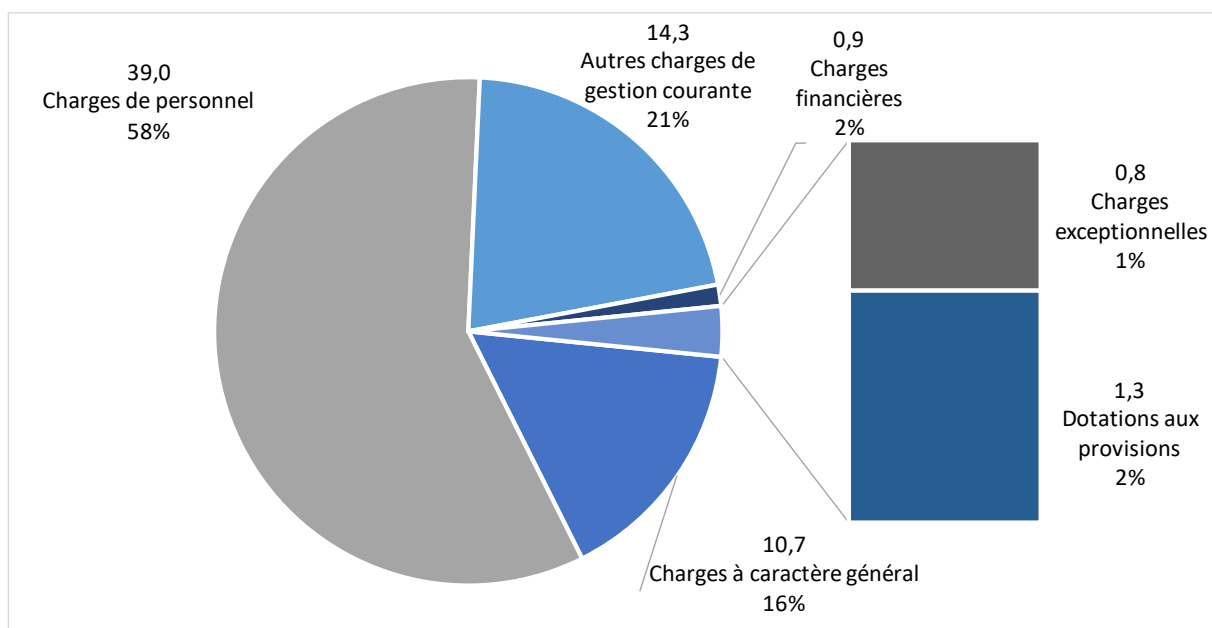
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 67 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	Libellé	CA 2021		CA 2022		Evolution 2022 / 2021 %
		Montant	%	Montant	%	
011	Charges à caractère général	10 223 019*	16%	10 726 777	16%	5%
012	Charges de personnel	37 674 860	59%	38 954 453	58%	3%
65	Autres charges de gestion courante	12 840 832	20%	14 291 582	21%	11%
66	Charges financières	1 016 596	2%	908 417	1%	-11%
67	Charges exceptionnelles	90 180	0%	844 716	1%	837%
68	Dotations aux provisions	1 620 923	3%	1 300 000	2%	-20%
Total Dépenses Réelles		63 466 411	100%	67 025 944	100%	6%

**dont 1.2 M€ correspondent à des travaux assurés par la collectivité pour le compte du TCO.
Ce montant fait l'objet d'un remboursement pris en compte en recettes.*

Dépenses de fonctionnement

(en M€)



■ Charges à caractère général (chapitre 011)

Libellé	2021	2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Charges à caractère général	10 223 019	10 726 777	4,9%	503 758

En 2021, le niveau réel des charges à caractère général est de 9 M€ puisque sur les 10,2 M€ de dépenses totales, 1,2 M€ (nature 605) correspondent à la convention de co-maitrise d'ouvrage Ville / TCO sur les travaux de VRD sur les opérations de sécurisation des abords des collèges TITAN et ALBIUS. Sur ces opérations, la ville réalise les travaux et le TCO lui rembourse sa quote-part (délibérations 2019-131 et 2021-115).

En 2022, le montant des réalisations comprend les achats de fournitures et de services mobilisés pour les travaux en régie (609 825 €). Ces dépenses donnant lieu à de la production d'éléments d'actif, elles sont transférées en investissement par écritures d'ordre. Abstraction faite de ces éléments, le niveau des charges à caractère général atteint donc 10,1 M€.

Pour 2022, le détail par nature comptable est le suivant :

60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS		2021	2022	Evolution	
605	Matériels, équipements, travaux intégrés aux ouvrages	1 196 138	63 142	-1 132 997	-95%
60611	Eau	1 625 678	1 793 217	167 540	10%
60612	Electricité	911 665	866 698	-44 967	-5%
60621	Combustibles	10 593	13 826	3 233	31%
60622	Carburant	155 543	183 293	27 750	18%
60623	Alimentation	1 219 214	1 211 033	-8 181	-1%
60624	Produits de traitement	25 650	64 202	38 552	150%
60628	Autres fournitures	11 848	110 158	98 310	830%
60631	Fournitures d'entretien	206 998	172 680	-34 318	-17%
60632	Petit équipement	311 734	611 736	300 001	96%
60633	Fournitures de voiries	9 825	19 791	9 966	101%
60636	Vêtements de travail	105 369	113 519	8 150	8%
6064	Fournitures administratives	58 709	65 436	6 727	11%
6065	Fournitures fonds Médiathèque	1 996	13 432	11 436	573%
6067	Fournitures scolaires	10 457	41 403	30 946	296%
6068	Autres matières et fournitures	14 776	32 310	17 534	119%
		5 876 193	5 375 873	-500 320	-9%

61 / 62 - AUTRES CHARGES EXTERNES		2021	2022	Evolution	
6132 6135	Locations mobilières / immobilières	427 723	853 620	425 897	100%
61521	Entretien et réparations – Terrains	164 163	283 870	119 707	73%
61522	Entretien et réparations – Bâtiments	123 909	156 749	32 840	27%
61523	Entretien et réparations - Voiries, réseaux	157 307	134 587	-22 720	-14%
6155	Entretien et réparations - biens mobiliers	251 176	279 067	27 890	11%
6156	Maintenance	463 606	307 972	-155 633	-34%
616	Assurances	338 774	371 076	32 301	10%
617	Etudes	63 272	30 899	-32 373	-51%
6182	Documentation	22 447	20 833	-1 614	-7%
6184	Formation	134 077	93 202	-40 875	-30%
6226	Honoraires	139 561	156 841	17 280	12%
6227	Frais de contentieux	20 810	34 471	13 661	66%
6228	Autres intermédiaires	288 218	362 011	73 793	26%
6231	Insertions	73 861	167 688	93 827	127%
6232	Fêtes et cérémonies	8 011	8 708	698	9%
623	Imprimés, catalogues, publications, frais divers de communication	339 409	366 475	27 067	8%
625	Réceptions, missions et déplacements	39 553	167 034	127 481	322%
6261	Affranchissement	21 972	35 713	13 741	63%
6262	Télécommunications	234 271	237 986	3 715	2%
6281	Concours divers (cotisations...)	50 507	41 364	-9 144	-18%
6282	Frais de gardiennage	124 412	209 637	85 226	69%
6287	Remboursements de frais	15 207	88 120	72 913	479%
(*)	Autres services externes - divers (614, 6168, 6185, 6188, 6225, 62411, 627, 6284, 6288)	134 572	202 207	67 635	50%
		3 636 819	4 610 132	547 415	15%

63 - Impôts et taxes		2021	2022	Evolution	
635	Taxes foncières et autres	710 006	740 772	30 766	4%

Total Chapitre 011	10 223 019	10 726 777	77 862	1%
---------------------------	------------	------------	--------	----

■ Charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	2021	2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Charges de personnel	37 674 860	38 954 453	3,4%	1 279 592

Les charges de personnel augmentent globalement de 1,28 M€ (soit +3,4 %) entre 2021 et 2022.

■ Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le détail par nature est présenté ci-après :

Opération	2021	2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Subvention au CCAS	4 995 419	6 000 000	17%	1 004 581
Subventions aux associations	4 809 471	4 911 605	2%	102 134
Subventions aux établissements publics	211 500	246 009	14%	34 509
Contribution au SDIS	2 033 594	2 062 064	1%	28 470
Contribution au SIDELEC	0	115 420	100%	115 420
Participation au GIP ECOCITE	34 600	32 500	-6%	-2 100
Maire et adjoints : indemnités, frais de missions et de formation	248 350	323 351	23%	75 001
Admissions en non-valeur	199 582	267 328	25%	67 746
Subvention à la Caisse des Ecoles	250 000	250 000	0%	0
Services informatiques en nuage (solutions hébergées)	32 101	79 270	60%	47 169
Droits d'auteur - Redevances diverses	26 216	4 036	-550%	-22 181
Total	12 840 832	14 291 582	10%	1 450 750

L'essentiel des dépenses de ce chapitre concerne les subventions aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées et écoles d'art), la participation au CCAS et la contribution obligatoire au SDIS. La liste des attributions aux associations et autres organismes est jointe en annexe 2.

Conformément aux nouveaux statuts de la structure, approuvés par délibération n°21-168 du 09/12/21, le SIDELEC appellera désormais chaque année une participation aux frais de fonctionnement du syndicat.

Les admissions en non-valeur (ANV) correspondent aux titres de recettes émis et dont le recouvrement apparaît compromis. La liste des titres est établie par le Comptable public et présentée à la Collectivité qui doit constater à son budget la charge que représente l'admission en non-valeur (DCM 222-168 du 15/11/22).

L'évolution sur le poste des redevances et licences est liée à une évolution du plan comptable M14, les services « en nuage » étant désormais imputés au chapitre 65.

■ Charges financières (chapitre 66)

Libellé	2021	2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Frais financiers	1 016 596	908 417	-10,6%	-108 179

La poursuite de la politique de désendettement de la Ville se traduit par la diminution des frais financiers entre 2021 et 2022 (-10,6%)

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Libellé	2021	2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Charges exceptionnelles	90 180	844 716	837 %	754 535

Pour 2022, le montant est ainsi constitué :

Objet	Montant
Remise gracieuse au Comptable public, suite à mise en débet	541 300
RHI Epuisement - Participation au déficit	196 950
Bourses et licences sportives	54 568
Subventions - Remboursement de trop-perçu	12 350
Intérêts moratoires	7 620
Annulation de rattachements effectués à tort	26 246
Divers	5 683
	844 716

Concernant la remise gracieuse, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a procédé au contrôle des comptes produits par l'ancien Comptable public, en charge de la Commune du Port, pour les exercices 2014 et 2017. A l'issue de ce contrôle, le procureur financier a engagé la responsabilité pécuniaire et personnelle de ce dernier. Le jugement prononcé le 06 décembre 2021 décide de la mise en débet du Comptable pour un montant de 542 028,63 €, au titre des exercices 2016 et 2017, augmenté des intérêts de droit à compter du juin 2021. Le Conseil municipal a approuvé la remise gracieuse au Comptable public par délibération n°22-102 du 05/07/2022.

Dotation aux provisions (chapitre 68)

Les provisions constatées en 2022 représentent un montant global de 1 350 000 €. Le détail est le suivant :

Objet	Montant
Provisions sur les opérations courantes (délibération n°2022-169)	350 000,00
Sem Gem Port des Mascareignes (délibération n° 2022-175)	1 000 000,00
	1 350 000,00

- S'agissant des opérations courantes, la provision vise à prendre en compte le risque de non-recouvrement sur les titres de recettes émis. Individuellement, les montants de ces créances ne sont pas forcément significatifs, mais agrégés, ils peuvent représenter des enjeux financiers réels. A cet égard, en concertation avec le Comptable public, une provision de 300 000,00 € a été constatée.

- S'agissant de la Sem Gem Port des Mascareignes, la provision fait suite à l'assignation faite par le liquidateur judiciaire devant le Tribunal de commerce, pour le comblement du passif de la structure.

Pour rappel, le tribunal mixte de commerce de Saint-Denis a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SEM Gem'Port des Mascareignes, par jugement du 15 novembre 2019. Dans ce cadre, le liquidateur judiciaire réclame à la Ville le versement d'une somme de 1,7 M€, les actifs de la SEM ne permettant pas de couvrir en totalité le passif de la structure.

Ce montant d'1,7 M€ comprend les dettes de la SEM envers la Ville, à savoir les loyers impayés et l'apport en compte courant effectué par la Ville à la structure. L'ensemble représentant environ 850 000 €, montant que la ville a déjà provisionné.

Compte tenu des provisions déjà constituées dans le cadre de ce dossier, une provision d'1 M€ est donc constatée sur l'exercice 2022.

III – PRESENTATION ET EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

III - Présentation et évolution des principales recettes de fonctionnement

■ Evolution générale – Présentation par chapitre

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 76,8 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre / nature	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution	
				en %	en €
13	Atténuations de charges	211 997	505 324	138,4%	293 327
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 070 742	1 774 907	-42,2%	-1 295 836
73	Impôts, taxes, attribution de compensation du TCO	47 651 744	49 836 396	4,6%	2 184 652
74	Dotations, subventions, compensations fiscales	14 104 473	14 658 677	3,9%	554 204
75	Revenus des immeubles	1 468 098	1 611 198	9,7%	143 100
76	Produits financiers	55 065	55 299	0,4%	234
775	Produits de cessions	8 518 721	3 627 024	-57,4%	-4 891 698
77	Autres produits exceptionnels	1 721 865	257 957	-85,0%	-1 463 908
78	Reprises sur provisions		582 800		582 800

<i>Total Recettes Réelles</i>	76 802 706	72 909 580	-5,1%	-3 893 126
<i>Total Recettes Réelles hors produits de cessions</i>	68 283 985	69 282 557	1,5%	998 572
<i>Total Recettes Réelles hors produits exceptionnels</i>	66 562 119	69 024 600	3,7%	2 462 481

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 5,1 % entre 2021 et 2022, principalement en raison de la diminution des produits de cession et autres produits exceptionnels.

Les produits de cession sont retraités et basculés en recettes d'investissement. Par ailleurs, les autres produits exceptionnels peuvent impacter de façon significative le niveau des recettes de fonctionnement. Aussi, il est plus significatif d'observer les recettes réelles de fonctionnement sans ces éléments.

Ainsi, ces éléments mis à part, l'évolution des recettes est de +3,7% entre 2021 et 2022.

■ Atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » comprend essentiellement les indemnités journalières issues de la gestion de la masse salariale et versées par les différents organismes, tels que la SLI, la CGSS et ASSURCO.

Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Remboursements sur rémunérations du personnel	211 997	505 324	138%	293 327

■ Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Recettes	2021	2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Remboursement par le TCO des travaux sur les compétences eau et assainissement transférées dans le cadre des conventions de co-maitrise d'ouvrage Ville / TCO	1 196 138	51 871	-96%	-1 144 268
Restauration scolaire	1 030 528	936 227	-9%	-94 301
Redevances d'occupation du domaine public	322 939	322 099	0%	-840
Vente d'eau des sources Blanche et Denise à Edena	190 451	207 467	9%	17 016
Prestations alimentaires (CCAS + associations)	166 914	135 514	-19%	-31 400
Concessions de cimetières	88 033	46 900	-47%	-41 133
Frais de gestion de la Caisse des Ecoles, du SIAPP et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement	43 870	44 742	2%	872
Piscine	26 984	25 190	-7%	-1 794
Activités périscolaires		2 286		2 286
Médiathèque		1 546		1 546
Autres prestations et services	4 886	1 066	-78%	-3 820
Total	3 070 742	1 774 907	-42%	-1 295 836
Total, hors travaux en co-maitrise d'ouvrage pour le compte du TCO	1 874 604	1 723 036	-8%	-151 568



Les montants remboursés par le TCO à la Ville mis à part, les recettes diverses enregistrent une diminution de 8% (-151 K€).

Cette évolution repose principalement sur le produit des concessions de cimetière, les prestations alimentaires et les recettes de la restauration scolaire.

S'agissant de ces dernières, l'exercice est marqué par le lancement du dispositif de gratuité des repas.

On retrouve également à ce chapitre les principales recettes suivantes :

- la valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement du budget de la caisse des écoles (délibération n° 2017-138) ;
- la facturation sur la vente d'eau à Edena ;
- les prestations alimentaires au CCAS. Celles-ci concernent les structures de petite enfance (crèche, jardin d'enfants), les centres de loisirs CLSH, le portage de repas à domicile aux personnes âgées, le soutien aux personnes Sans Domicile Fixe, en lien avec le Comité de chômeurs et enfin des prestations de fourniture de repas, assurées pour le compte d'associations ;

Les autres prestations concernent essentiellement l'activité des régies de recettes : redevance d'utilisation des équipements sportifs, médiathèque, pépinière, activités de centres de loisirs CLSH, activités périscolaires et piscine.

■ Impôts et taxes (chapitre 73)

Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution en %	Evolution en €
73 - Impôts et taxes, dont :	47 651 744	49 836 396	5%	2 184 652
Impôts locaux	17 476 066	18 588 654	6%	1 112 588
Octroi de mer	15 701 581	16 699 829	6%	998 248
Taxe sur les carburants	1 430 154	1 461 228	2%	31 075
TCO – Attribution de compensation	11 968 261	11 968 261	0%	0
Taxe sur l'électricité	573 731	576 363	0%	2 632
Droits d'enregistrement	313 831	345 360	10%	31 529
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	188 121	196 701	5%	8 580

Concernant les contributions directes, il est rappelé que le Conseil municipal n'avait pas à se prononcer sur le taux de taxe d'habitation (TH) en 2021 et 2022, dans le cadre de la réforme visant à la suppression de la TH sur les résidences principales. A partir de 2023, la taxe d'habitation étant maintenue sur les résidences secondaires et les meublés, le conseil municipal devra de nouveau se prononcer chaque année sur le taux de TH.

Par ailleurs, l'évolution du produit fiscal est liée aux seules évolutions des bases fiscales, puisque les taux de taxes foncières n'ont pas augmenté en 2022 (DCM n° 2022-038). Les bases fiscales sont assises sur la valeur locative des parcelles des administrés. Le produit fiscal évolue ainsi chaque année en fonction des constructions nouvelles mais aussi en fonction de la revalorisation annuelle des bases fiscales, prévue par la loi (3,4% en 2022).

En outre, il convient de noter l'évolution du montant d'octroi de mer perçu en 2022 par rapport en 2021 (+ 1 M€).

■ Dotations et participations (chapitre 74)

Chapitre	CA 2021	CA 2022	Evolution en %	Evolution en €
74 - Dotations et participations, dont :	12 301 017	12 701 080	3%	400 063
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	5 844 675	6 045 765	3%	201 090
Dotations de compensation pour exonération de taxes	6 410 758	6 580 427	3%	169 669
Autres dotations et participations	29 290	47 263	61%	17 973
FCTVA	16 294	27 625	70%	11 331

Les subventions de fonctionnement perçues des partenaires sont également enregistrées à ce chapitre. Elles représentent un montant total de 1 957 596 € pour 2022. Le détail est présenté en annexe 3.

■ Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Objet	2021	2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Autres produits de gestion courante	1 468 098	1 611 198	10%	143 100

Ce chapitre concerne le produit des locations immobilières. Le détail par type de location est présenté en annexe 4.

■ Produits financiers (chapitre 76)

Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
Produits financiers	55 065	55 299	0,42%	233

Les produits financiers sont composés des dividendes perçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés (Caisse d'Épargne, SHLMR).

On y trouve également le versement du fond de soutien mis en place par l'État⁶ dans le cadre de la sécurisation du prêt structuré à risque (délibérations n°2016-002 et 2016-003). Pour mémoire, dans le cadre de ce fonds, la collectivité bénéficie d'un montant annuel de 52 414,42 € jusqu'en 2028.

■ Produits exceptionnels (chapitre 77)

Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution en €
Produits exceptionnels,	10 240 587	3 884 981	-6 355 606
<i>dont produits de cessions foncières</i>	<i>8 277 181</i>	<i>3 624 325</i>	<i>-4 649 673</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>1 963 406</i>	<i>260 656</i>	<i>-1 705 933</i>

Les produits de cessions immobilières sont perçus en fonctionnement mais ils ont vocation à être transférés en section d'investissement car ils constituent des recettes d'investissement. Aussi, il convient d'apprécier le niveau des recettes exceptionnelles, sans prendre en compte ces éléments.

Le détail des cessions immobilières est présenté en annexe 5.

Mis à part ces éléments, les produits exceptionnels s'élèvent à 260 656 € en 2022. Ils se décomposent comme suit :

Objet	2021	2022
Surtaxe des fermiers 2010-2019	100 047	85 840
Pénalités perçues sur marchés	47 983	52 897
Régularisations sur factures fournisseurs	86 865	37 769
Remboursements de taxe foncière		31 528
Dégrèvements d'impôts locaux	57 294	29 745
Annulations de mandats de rattachement	23 438	19 430
Cession de véhicules	13 950	2 700
Cession de parts sociales	227 591	
Mise en débet Comptable public	542 029	
Assurances – Indemnités sur sinistre	178 641	
Ex budget annexe de l'Eau – subventions	651 958	
Divers	33 610	746
Total	1 963 406	260 656

⁶ Décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales

■ Reprises sur provisions (chapitre 78)

La ville a émis des titres de recettes en 2019 pour un montant de 582 800 €, à l'encontre de la société Res Développement, au titre d'une indemnité due à la commune, dans le cadre de la vente du bail à construction au profit de la Société Réunionnaise de Transport Incana. En l'absence de recouvrement, la ville a engagé une procédure judiciaire, ce qui a conduit à la constatation d'une provision en 2019. La société Res Développement a finalement procédé au paiement de la somme due en 2022, ce qui justifie la reprise de la provision.

**IV – PRESENTATION ET EVOLUTION DES
PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES EN
INVESTISSEMENT**

IV - Présentation et évolution des principaux postes de dépenses en investissement

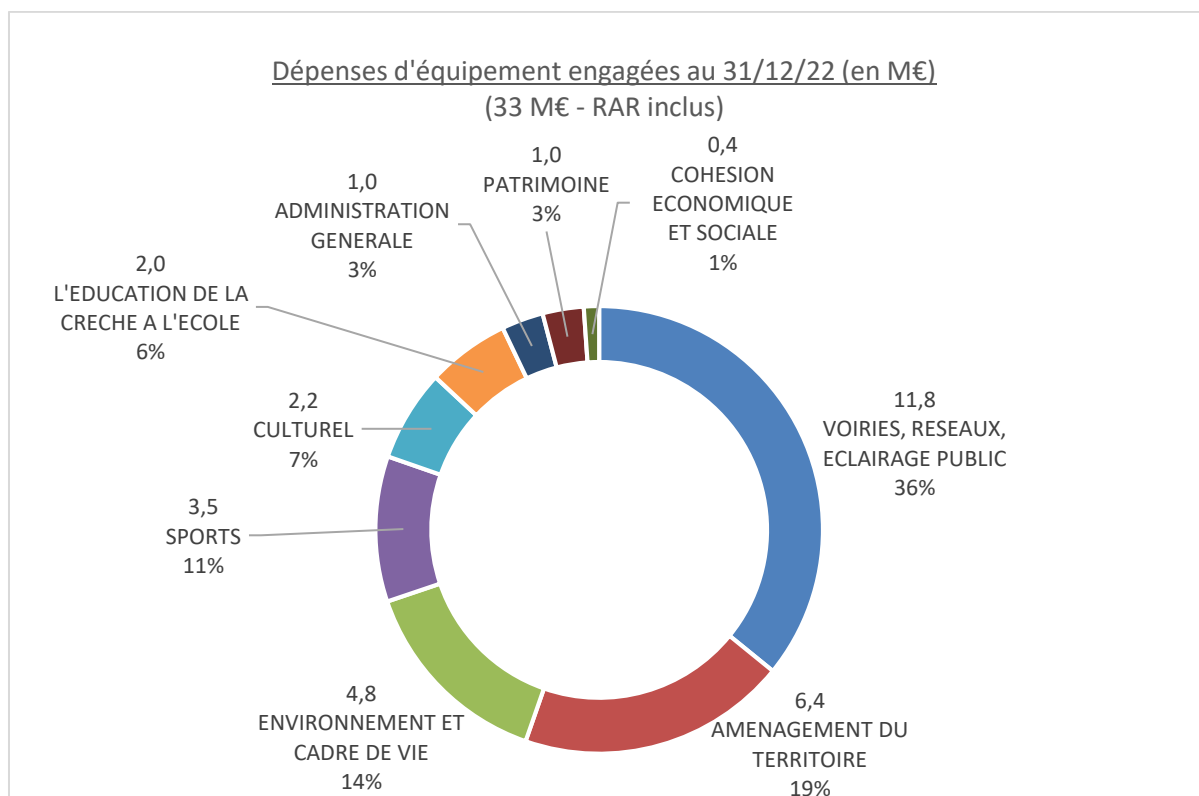
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23,2 M€. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	2021	2022	Evolution	
			en €	en %
Dépenses d'équipement, subventions d'équipement et participations aux aménageurs (chapitres 20 / 204 / 21 / 23 / 27)	19 973 427*	19 967 824	-5 603	0%
Participations et créances rattachées (chapitre 26)		125 000	125 000	
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	3 350 143	3 177 074	-173 069	-5%
Total Dépenses réelles d'investissement	23 323 570	23 269 899	-53 672	-0,2%

* : hors écritures comptables liées aux cessions immobilières à échéances.

■ Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23 / 27)

Les dépenses d'équipement (ou assimilées) se chiffrent à environ 20 M€, un niveau équivalent à l'exercice précédent. Le détail des dépenses d'équipement par opération est présenté en annexe 6, avec les financements, le cas échéant.



Il est à noter que le transfert obligatoire de la compétence en matière de gestion des ZAE au TCO, découlant de la loi NOTRé du 07 août 2015, se traduit financièrement pour la Ville par :

- une diminution de son attribution de compensation à hauteur de 467 024 € depuis 2017, au titre des charges de gestion courante ;
- le versement, chaque année, au TCO d'une subvention d'investissement de 356 634 €, au titre du coût de renouvellement des équipements transférés. Le montant constaté en 2022 correspond aux exercices 2021 et 2022, puisque la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ne s'est prononcée qu'en décembre 2020 (affaire n°2021-057 du 04/05/2021).

■ Les opérations en AP / CP

Concernant les opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les réalisations 2021 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Opération	Montant de l'AP	Réalisation 2022	Réalisations cumulées au 31/12
Programme écoles	15 000 000,00	366 371,88	11 538 719,84
Programme ANRU	15 300 000,00	610 547,39	14 668 229,19
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857,00	496 400,03	604 673,68

■ Participations (chapitre 26)

Le montant (125 000 €) correspond à la prise de participation au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement Grand Ouest, portée par le TCO (délibération n°2022-060 03/05/22).

■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Chapitre	2021	2022	Evolution en €	Evolution en %
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	3 350 143	3 177 074	-173 069	-5,17%

La poursuite de la politique de désendettement de la Ville se traduit par la diminution du remboursement en capital de la dette entre 2021 et 2022.

**V – PRESENTATION ET EVOLUTION DES
PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES EN
INVESTISSEMENT**

V - Présentation et évolution des principaux postes de recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **19,8 M€**. Elles se décomposent comme suit :

Chapitre	CA 2022
10 – Dotations, fonds divers et réserves	7 696 581
13 – Subventions d'investissement	8 985 419
16 – Emprunts	0
21 – Immobilisations corporelles	1 027 460
27 – Immobilisations financières	2 088 611
Total	19 798 071

■ Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Chap. / Article	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution (en %)	Evolution (en €)
10	Dotations diverses, dont :	1 898 695	7 696 581	5 797 886	305%
10222	FCTVA	1 291 531	2 566 072	1 274 541	99%
10226	Taxe d'aménagement	268 493	302 950	34 457	13%
10228	FRDE	0	57 636	57 636	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	338 671	4 769 922	4 431 251	1308%

Concernant le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), la restitution par l'Etat intervient un an après la réalisation des travaux ou des acquisitions.

La taxe d'aménagement est une recette de plein droit pour les communes de plus de 10 000 habitants. Elle est assise sur la valeur des constructions, reconstructions et agrandissements des bâtiments de toute nature.

Le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) finance prioritairement des projets facilitant l'installation d'entreprises et la création d'emplois ou contribuant à la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics nécessaires au développement. Le FRDE est alimenté par le solde du produit de l'octroi de mer, après affectation à la dotation globale garantie aux communes. La part communale représente 80 % du fonds régional pour le développement et l'emploi, contre 20% pour la part régionale. La part communale est affectée aux communes sur la base de critères (population, poids des dépenses).

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) représente la part des excédents de la section de fonctionnement, affectée au financement de la section d'investissement, lors du compte administratif 2021.

■ Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement par financeur se décomposent de la manière suivante :

Chapitre Nature	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution (en €)
13	Subventions, dont :	6 634 225	8 985 419	2 351 195
1311/1321	Etat	3 296 203	2 911 459	-384 744
1312/ 1322	Région	881 630	740 711	-140 919
1313/1323	Département	0	2 841 121	2 841 121
13251	TCO	1 373 828	1 005 882	-367 946
1318 / 1328	Autres (Europe, ANRU, CAF, ADEME, etc.)	987 374	1 346 656	359 283
1342	Amendes de police	95 190	139 590	44 400

Le détail des financements par opération est présenté par politique publique en annexe 6 et par financeur en annexe 7.

■ Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

La Ville n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement en 2022.

■ Immobilisations corporelles (chapitre 21)

La recette enregistrée (1 027 460 €) correspond à des écritures de régularisation concernant la rétrocession par la SEDRE de la parcelle AY 431 dans la Zac Rivière des Galets. Le montant ayant été enregistré en HT en 2021, il est annulé en 2022 par la recette constatée puis à nouveau enregistré en dépenses au montant TTC.

■ Immobilisations financières (chapitre 27)

Le montant constaté (2 088 611 €) correspond au second paiement effectué la SEDRE pour l'achat de la parcelle BC 342 et 496, tel que prévu par l'acte de vente (délibération n°2021-025 du 02/03/21).

VI – ECRITURES D’ORDRE

■ Chapitre 042 en dépenses de fonctionnement / 040 en recettes d’investissement.

En dépenses de fonctionnement au chapitre 042 et en recettes d’investissement au chapitre 040, sont imputés les éléments suivants :

Objet	Montant
Cessions	3 737 023,91
Amortissements	2 351 803,59
Charges à répartir - Emprunt structuré Dexia	207 692,31
Charges à répartir - Charges Covid	24 659,64
Total	6 321 179,45

Les charges à répartir sont un mécanisme comptable qui permet d’étaler la charge budgétaire d’une dépense sur plusieurs exercices. Les dossiers concernés portent sur la sécurisation du prêt structuré à risque de 2016 (délibération n°2020-156) et sur les charges liées à la crise Covid19 (délibération n°2020-155).

■ Chapitres 040 en Dépenses d’investissement / 042 Recettes en recettes de fonctionnement.

Au chapitre 040 en dépenses d’investissement et au chapitre 042 en recettes de fonctionnement, on enregistre les éléments suivants :

Objet	Montant
Travaux en régie	884 959,58
Subventions d’investissement transférées en fonctionnement	133 376,00
Moins-values de cessions	110 000,25
	1 128 335,83

- La valorisation des travaux réalisés en régie (884 959 €) :

Les fournitures et les frais de personnel engagés sur les chantiers pour la réalisation de travaux qui augmentent le patrimoine de la Collectivité constituent, par nature, des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont ensuite transférées en investissement où elles sont enregistrées dans l’actif de la collectivité.

La recette de fonctionnement constatée neutralise les dépenses enregistrées ; la dépense d’investissement acte le transfert à la section et l’inscription à l’actif.

- les quotes-parts de subventions d'investissement transférées en fonctionnement (133 376 €) :

L'amortissement est calculé sur le montant brut des dépenses. Lorsque les équipements subventionnés sont amortissables, ces écritures viennent minorer le montant des dotations d'amortissements pour tenir compte de la subvention perçue.

Les subventions perçues sont ainsi amorties sur la même durée comptable que l'équipement financé.

- les moins-values constatées sur les cessions réalisées (110 025 €).

■ Chapitre 041, opérations patrimoniales.

Au chapitre 041, les opérations patrimoniales s'élèvent à 4 783 616 €. Elles concernent les éléments suivants :

Objet	Montant
Ré-imputations de dépenses	3 441 982,94
Intégration des frais d'études aux comptes provisoires	1 055 836,43
Retraitement des avances versées à la nature 238	266 183,02
Cessions d'actif à titre gracieux	19 613,67
	4 783 616,06

- Les ré-imputations de dépenses (3 341 982, 94 €) :

Libellé	Montant	Observations
Correction imputation erronée : du 2318 au 2312	3 413 772,94	Eléments 2008-2020
Correction imputation erronée : du 2031 au 202	28 210,00	Elément de 2021
	3 441 982,94	

Dans le cadre du travail de mise à jour de l'actif, les frais d'insertion payés à la nature 2031 ont fait l'objet d'un transfert au compte provisoire 2318 « Autres immobilisations corporelles en cours » en 2021. Sur le montant transféré, un montant de 3 341 982,94 € est reclassé à la nature 2312 « Agencements et aménagements de terrains » en 2022.

- L'intégration des frais d'études aux comptes provisoires (chapitre 23 – immobilisations en cours) :

Libellé	Montant	Observations
Intégration frais d'études 2031 vers 2312	437 406,35	Eléments 1993-2021
Intégration frais d'études 2031 vers 2313	339 017,71	Eléments 1988-2021
Intégration frais d'études 2031 vers 2315	279 412,37	Eléments 1997-2021
Total	1 055 836,43	

Les écritures d'intégration visent à transférer les frais d'insertion et d'études vers les comptes de travaux en cours (chapitre 23). Dans le cadre du travail de mise à jour de l'actif, ces écritures constituent le préalable, avant le transfert des opérations achevées, au niveau des imputations définitives au chapitre 21.

Le transfert dans les imputations définitives est effectué par le Comptable, sur production d'un certificat de l'Ordonnateur. Il s'agit d'Opérations d'Ordre Non Budgétaires (OONB), ce qui signifie qu'elles ne donnent pas lieu à l'émission de titres ou de mandats, s'agissant de simples opérations de transfert. Ces mouvements sont retracés au niveau du compte de gestion du Comptable public.

- Le retraitement des avances versées à la nature 238 (266 183,02 €) :

Les avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux sont déduites des facturations mensuelles, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'avance est enregistrée dans un compte spécifique (mandat à la nature 238). Une fois l'avance remboursée, le montant est transféré dans le compte adéquat au niveau de l'actif : titre à la nature 238 et mandat aux comptes d'immobilisations en cours / définitifs, par opération d'ordre au chapitre 041.

- Les cessions d'actif à titre gracieux (19 613,67 €) :

Sur le plan comptable, la cession à titre gracieux s'assimile à une subvention d'équipement, imputée au chapitre 204. Le cas échéant, la recette traduit la sortie du bien de l'actif de la collectivité et la subvention retranscrit la valeur de la subvention accordée.

Les mouvements constatés en 2022 concernent :

- la cession à titre gratuit de matériel nautique à la Base Nautique des Mascareignes (délibération n°2022-043) : 9 041,50 € ;
- La cession à l'euro symbolique de la parcelle BI 248 à la Région Réunion (délibération n°2021-047) : 10 572,17 €.

VII – PRESENTATION FONCTIONNELLE

En dépenses réelles (hors restes à réaliser en investissement) :

Domaines d'intervention	Dépenses			
	Investissement	Fonctionnement	Total	%
0 - Services Généraux - Administration publique locale	6 693 849,77 *	33 680 485,93	40 374 335,70	45%
1 - Sécurité et salubrité publique	5 339,80	2 207 223,68	2 212 563,48	2%
2 - Enseignement - Formation	1 897 577,14	10 139 218,19	12 036 795,33	13%
3 – Culture	1 193 917,26	1 826 341,10	3 020 258,36	3%
4 - Sports et Jeunesse	2 688 753,73	4 018 007,37	6 706 761,10	7%
5 - Interventions sociales et santé	3 000,00	6 443 618,38	6 446 618,38	7%
6 – Famille	0,00	805 810,52	805 810,52	1%
7 - Logement	337 157,06	2 127,65	339 284,71	0%
8 - Aménagement et services urbains, environnement	10 340 128,75	7 727 181,30	18 067 310,05	20%
9 - Action économique	110 175,00	175 929,79	286 104,79	0%
Dépenses	23 269 898,51	67 025 943,91	90 295 842,42	100%

* Hors résultat antérieur reporté en investissement (001)

En recettes réelles (hors restes à réaliser en investissement) :

Domaines d'intervention	Dépenses			
	Investissement	Fonctionnement	Total	%
0 - Services Généraux – Administration publique locale	3 448 933,16 *	69 097 011,70 *	72 545 944,86	82%
2 - Enseignement - Formation	660 324,40	2 083 309,83	2 743 634,23	3%
3 – Culture	793 007,81	172 768,78	965 776,59	1%
4 - Sports et Jeunesse	458 321,08	444 571,31	902 892,39	1%
5 - Intervention sociales et santé		119 963,00	119 963,00	0%
6 – Famille		15 950,00	15 950,00	0%
7 – Logement		612 828,06	612 828,06	1%
8 - Aménagement et service urbain, environnement	9 667 562,04	345 177,75	10 012 739,79	11%
9 – Action économique		18 000,00	18 000,00	0%
Recettes	15 028 148,49	72 909 580,43	87 937 728,92	100%

* Hors résultat antérieur reporté en fonctionnement (002) et hors excédent antérieur capitalisé (1068) en investissement.

VIII – LES RESULTATS DE GESTION

■ En section d'investissement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 1,7 M€.

Après prise en compte du déficit antérieur reporté (-1,4 M€), et des restes à réaliser en dépenses (13,1 M€) et recettes (8,1 M€), le besoin de financement s'élève à 4,8 M€.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
29 181 850,40	30 902 866,26	1 721 015,86
1 465 517,13		1 465 517,13
30 700 347,58	30 902 866,26	255 498,73
13 192 267,14	8 119 622,22	-5 072 644,92
43 839 634,67	39 022 488,48	-4 817 146,19

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat reporté
Résultat intermédiaire
Restes à réaliser
Résultat définitif : besoin de financement

■ En section de fonctionnement.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 690 K€.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (17,1 M€), le résultat de clôture présente un excédent de 17,8 M€.

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
73 347 123,36	74 037 916,26	690 792,90
	17 099 241,36	17 099 241,36
73 347 123,36	91 137 157,62	17 790 034,26

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat reporté
Résultat de clôture

IX – L’AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d’affecter l’excédent de fonctionnement selon le besoin de financement dégagé par la section d’investissement :

FONCTIONNEMENT	Montant
Fonctionnement - Résultat de clôture	17 790 034,26
Investissement <i>Besoin de financement (-) / Excédent (+)</i>	-4 817 146,19
Affectation – Couverture du besoin de financement (1)	4 817 146,19
Résultat après affectation (2)	12 972 888,07

Le montant affecté à la section d’investissement se chiffre ainsi à 4,8 M€.

- (1) : le montant affecté sera repris en investissement au budget supplémentaire 2023, au compte 1068 « Résultat de fonctionnement capitalisé ».
- (2) : le résultat de fonctionnement après affectation sera repris en fonctionnement au budget supplémentaire 2023, au compte de recettes « 002 - Résultat de fonctionnement reporté ».

X – BALANCE CONSOLIDÉE DES BUDGETS

BUDGET	FONCTIONNEMENT		
	Résultat de l'exercice	Reprise résultat antérieur	Résultat de clôture
PRINCIPAL	690 792,90	17 099 241,36	17 790 034,26
VETSSE	-	10 240,00	10 240,00
FOSSOYAGE	9 547,23	157 106,61	166 653,84
TOTAL	700 340	17 266 588	17 966 928

VETSSE : Service public de Valorisation des Eaux en Sortie de la Station d’Epuraton

BUDGET	INVESTISSEMENT				
	Résultat de l'exercice	Résultat intermédiaire de clôture	Restes à réaliser en recettes	Restes à réaliser en dépenses	Résultat définitif de clôture
PRINCIPAL	1 721 015,86	255 498,73	8 119 622,22	13 192 267,14	-4 817 146,19
VETSSE	0,00	71 343,00	329 850,00	323 400,00	77 793,00
FOSSOYAGE	-	-	-	-	-
TOTAL	1 721 015,86	326 841,73	8 449 472,22	13 515 667,14	-4 739 353,19

XI - SITUATION GENERALE

■ Les ratios

Les dispositions législatives et réglementaires prévoient l'annexion au compte administratif, d'une synthèse sur la situation financière de la collectivité. Cette approche s'appuie notamment, sur les ratios obligatoires qui sont au nombre de onze. Ces ratios sont le résultat :

- soit d'un rapport entre deux grandeurs significatives de l'exécution du budget. Il s'agit alors de ratios de structure exprimés en pourcentage (%) ;
- soit d'une grandeur significative de l'exécution du budget rapportée à la population de la commune. Ce sont des ratios de niveau, exprimés en euros par habitant.

La population légale est passée de 33 795 habitants (population légale de 2018, entrée en vigueur le 01 janvier 2021) à 33 235 habitants (population légale de 2019, entrée en vigueur le 01 janvier 2022).

N°	RATIOS	CA 2021	CA 2022	Evolution en %	Evolution en montant
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 878	2 017	7,4%	139
2	Produits des impôts directs / Population (en € / hab.)	517	559	8,2%	42
2bis	Produits des impôts directs et attribution de compensation TCO / Population (€ / hab.)	871	919	5,5%	48
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population (en € / hab.)	2 273	2 194	-3,5%	-79
4	Dépenses Equipement Brut / Population (en € / hab.)	581	533	-8,1%	-47
5	Encours de la dette / Population (en € / hab.)	794	712	-10,3%	-82
6	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	173	182	5,2%	9
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	59%	58%	-1,5%	
9	Marge d'autofinancement courant : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	87%	96%	10,7%	
10	Taux d'équipement : Dépenses Equipement Brut / Recettes réelles de fonctionnement	26%	24%	-6,5%	
11	Taux d'endettement = Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	34%	32%	-4,6%	

■ Situation générale

⊗ Au niveau du fonctionnement,

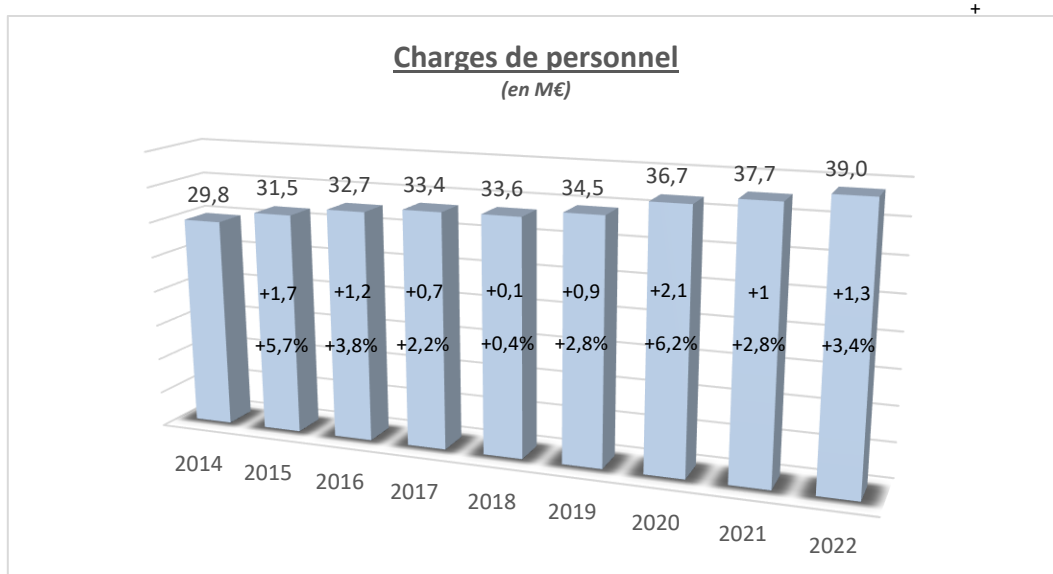
Le niveau des recettes par habitant diminue principalement en raison de la diminution des produits de cession en 2022. Pour autant, bien qu'en évolution par rapport à 2021, les dépenses restent maîtrisées : elles sont de 2 017 € / habitant, pour un niveau de recettes de 2 194 € / hab. (ratio 1 et 3).

S'agissant des recettes :

- Le produit des impôts directs passe de 517 à 559 € / habitant (ratio 2). Il faut y voir l'effet cumulé des mises à jour opérées par l'administration fiscale sur l'évaluation des valeurs locatives, des constructions nouvelles et de la revalorisation annuelle des bases prévue par la loi (3.4% en 2022). En effet, la ville n'a pas augmenté ses taux depuis 2018.
- Après quatre années consécutives de diminution, au titre de la participation des collectivités à la réduction des déficits publics, la DGF se stabilise depuis 5 ans (ratio 6 : + 9 € / habitants).

S'agissant des dépenses, dans un contexte marqué par une inflation annuelle de 3,9% (5,1% en métropole), les charges de gestion évoluent de 4,9% et restent maîtrisées.

- Les charges de personnel représentent un montant de 38,9 M€. La part des charges de personnel est stabilisée autour de 60 % des dépenses réelles de fonctionnement (ratio 7).



- Depuis 2014, l'évolution des charges à caractère général est maîtrisée.

En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	9,5	8,6	9,4	8,9	8,9	9,3	8,3	10,2	10,7

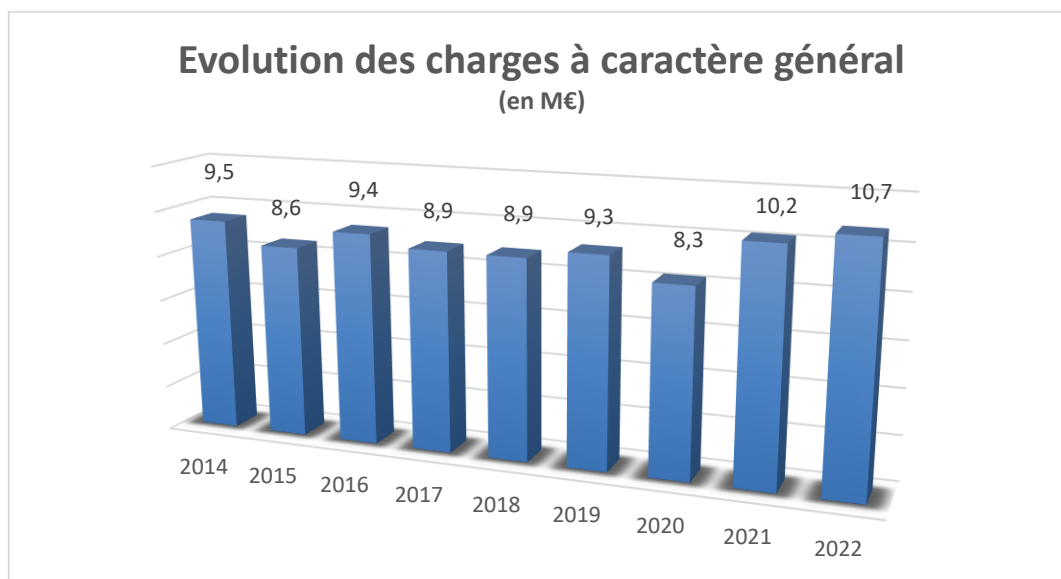
En M€

La moyenne annuelle des dépenses atteint 9.3 M€.

Il convient de souligner que le niveau des réalisations en 2020 a été impacté par la crise sanitaire de la Covid19.

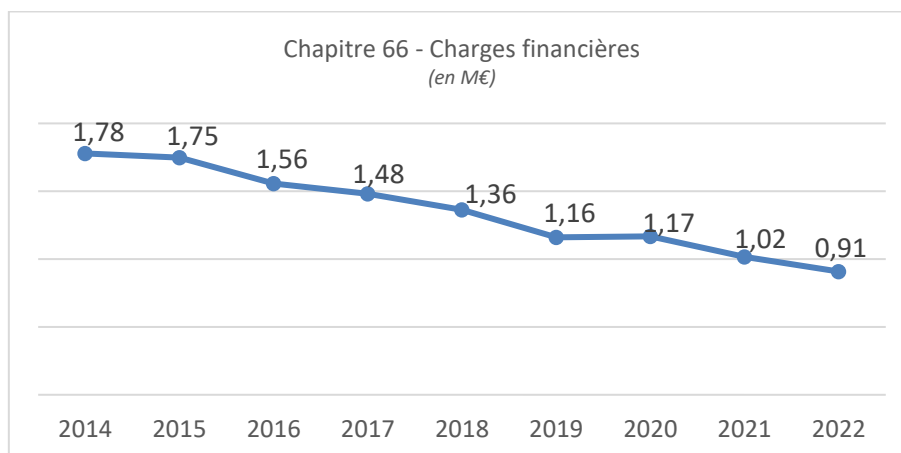
En 2021, le montant annuel comprend des dépenses engagées pour le compte du TCO et remboursées par cette dernière à la Collectivité. Il s'agit de travaux de voiries intervenant dans le cadre d'une convention de co-maitrise d'ouvrage (délibérations 2019-131 et 2021-115). Abstraction faite de ces éléments, le niveau réel des charges à caractère général atteint donc 9 M€.

En 2022, le montant des réalisations comprend les achats de fournitures et de services mobilisés pour les travaux en régie (609 825 €). Ces dépenses donnant lieu à de la production d'éléments d'actif, elles sont transférées en investissement par écritures d'ordre. Abstraction faite de ces éléments, le niveau des charges à caractère général atteint donc 10,1 M€.

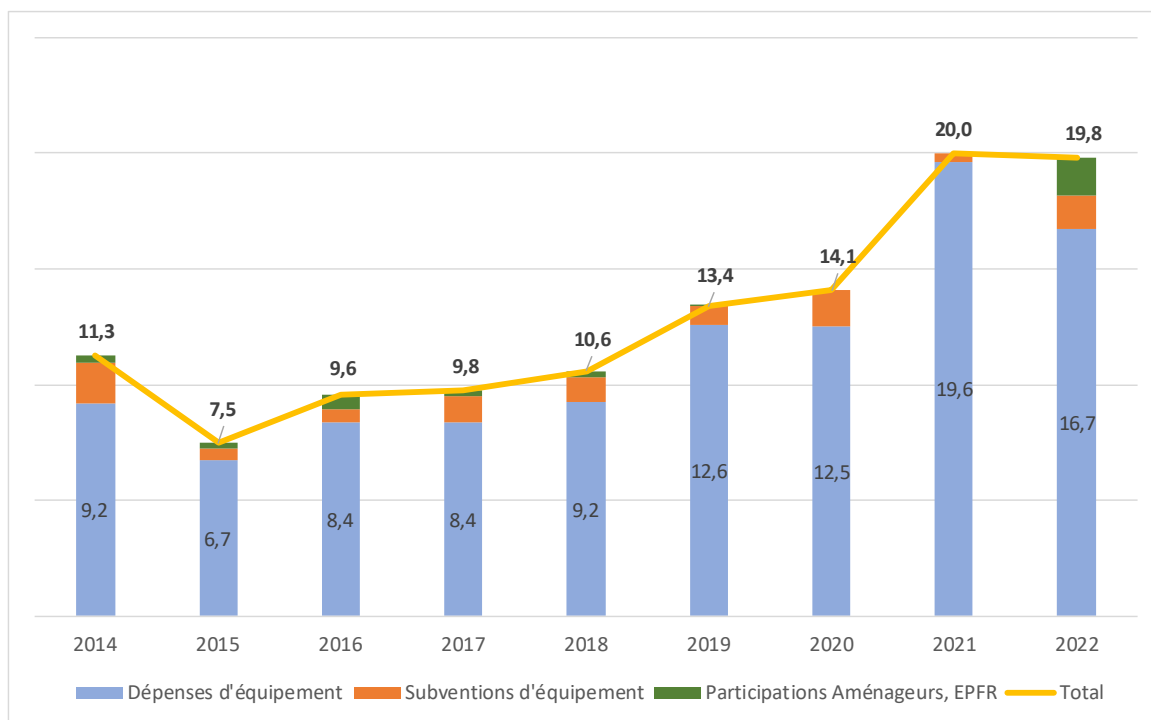


- Les subventions aux associations et aux établissements publics d'enseignement (collèges, lycées, écoles d'art) sont stabilisées autour de 5 M€ depuis la mandature précédente.

- La démarche de désendettement se traduit par une diminution des charges d'intérêts sur les emprunts sur la période.



⊗ **Au niveau de l'investissement**, les dépenses d'équipement (chapitres 20,21,23) évoluent de 581 € à 533 € par habitant (ratio 4). Si on prend en compte les subventions d'équipement (chapitre 204) et les versements effectués aux opérateurs dans le cadre des opérations d'aménagement (chapitre 27) et les subventions d'équipement versées (chapitre 204), le niveau des réalisations se stabilise à presque 20 M€.



- L'augmentation des charges de fonctionnement impacte les marges de manœuvre en termes d'autofinancement. Le *coefficient d'autofinancement courant* (ratio 9) évolue ainsi de 10,7%, mais il reste en dessous de 100%.
- Le *taux d'équipement* désigne l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. Il ralentit légèrement entre 2021 et 2022 (ratio 10), en cohérence avec l'évolution du ratio précédent.



Parallèlement, à la faveur d'opérations de cessions foncières et des excédents antérieurs reportés, la maîtrise de l'endettement se poursuit. La collectivité n'a pas eu à recourir à l'emprunt depuis cinq ans. Cet effort de désendettement s'illustre au travers :

- d'un encours de dette qui diminue de 82 € / habitant (ratio 5), passant de 794 € à 712 € / habitant ;
- d'un taux d'endettement qui diminue de 5% (ratio 11) ;
- d'une capacité de désendettement de 4 années qui, bien qu'en augmentation par rapport à 2021, reste dans la moyenne constatée sur la période 2014 – 2021 (4,1 années) ;

Il en est de même si on ne prend pas en compte les éléments exceptionnels : la capacité de désendettement est de 8,3 années, pour une moyenne annuelle de 8.4 ans sur la période.

La capacité de désendettement reste en tout cas inférieure au seuil des 10 années qui constitue un seuil d'alerte.

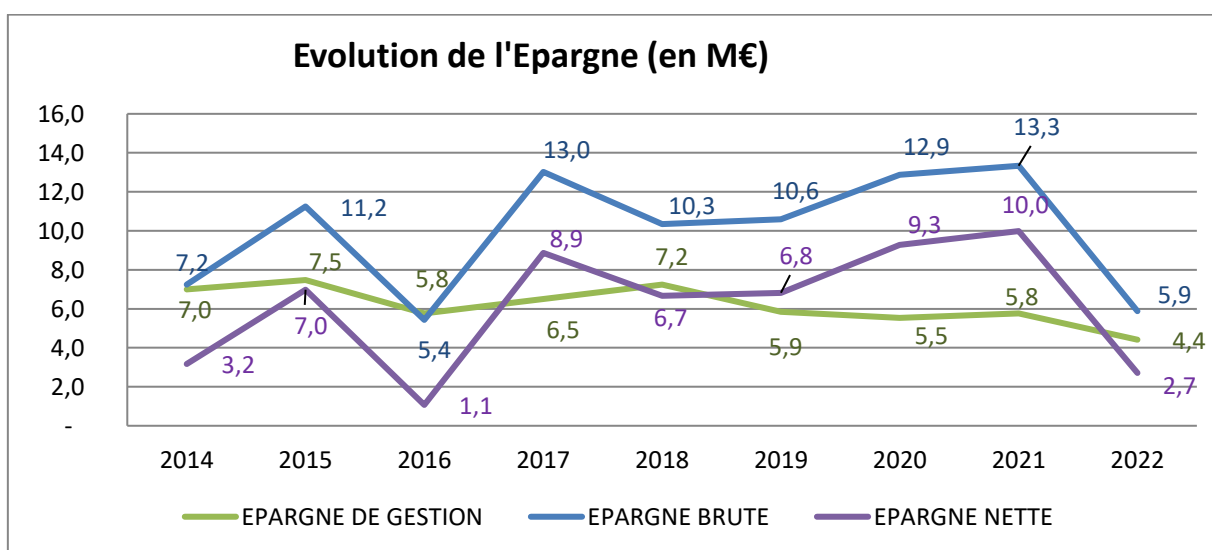
Dans ce contexte, la diminution de l'encours, induite par la démarche de désendettement, contribue à maîtriser l'augmentation du ratio de désendettement.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Encours de dette*	48,3	46,4	42,1	41,2	37,6	33,8	30,2	26,8	23,7
Epargne brute	7,2	11,2	5,4	13,0	10,3	10,6	12,9	13,3	5,9
Capacité de désendettement**	6,7	4,1	7,7	3,2	3,6	3,2	2,3	2	4

* en M€

** en années

☒ Au niveau de l'épargne, son évolution depuis 2014 est illustrée ci-après :



■ Conclusion

Sur la période 2014-2022, la trajectoire financière de la Collectivité est marquée par une gestion maîtrisée des dépenses et par un désendettement conséquent qui a permis de diminuer la dette de moitié (-24,6 M€ entre 2014 et 2022).

Induite par le désengagement de l'Etat et de l'Intercommunalité, cette trajectoire nouvelle a reposé entre 2014 et 2018 sur des dépenses de fonctionnement contenues et sur la génération de recettes exceptionnelles, qui ont permis d'éviter le recours à l'augmentation des taux sur la période.

En 2018, le recours au levier fiscal a permis de conforter le niveau des recettes structurelles et donc, l'épargne brute et la capacité de désendettement.

Depuis 2018, la Municipalité a fait le choix de ne pas actionner le levier fiscal et de maîtriser ses dépenses. Dans un contexte marqué par une évolution des recettes relativement moins dynamique, l'épargne nette hors éléments exceptionnels se contracte, ce qui signifie que les marges de manœuvre restent relativement étroites en section de fonctionnement.

Par conséquent, le financement des investissements repose davantage sur les cessions et l'emprunt que sur l'autofinancement annuel. A cela se rajoute le fait que la collectivité bénéficie de 13 M€ d'excédents antérieurs reportés et d'une capacité d'emprunt restaurée.

En fonctionnement, les marges de manœuvres dépendent en grande partie de l'évolution des bases fiscales, de l'octroi de mer et des dotations. La maîtrise et l'optimisation des dépenses constituent donc toujours un enjeu pour la maîtrise des équilibres.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 974-219740073-20230609-DL_2023_073-DE



ANNEXES

ANNEXE 1 - Etat des effectifs au 31 décembre 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6	0	6	4	1	5
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	4	0	4	3	1	4
Directeur Général des Services Techniques	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		332	0	332	76,86	139,44	216,3
Administrateur	A	0	0	0	0	0	0
Directeur Territorial	A	2	0	2	2	0	2
Attaché Principal	A	16	0	16	9	1	10
Attaché	A	61	0	61	4	18	22
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	8	0	8	5	3	8
Rédacteur Principal 2ème Classe	B	20	0	20	13,86	3	16,86
Rédacteur	B	45	0	45	5	22	27
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	15	0	15	5	10	15
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	44	0	44	4	37,58	41,58
Adjoint Administratif	C	121	0	121	29	44,86	73,86
FILIERE TECHNIQUE (c)		631	82	713	90,9	425,17	516,07
Ingénieur général	A	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	A	2	0	2	0	0	0
Ingénieur en chef	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur hors classe	A	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	A	7	0	7	6	0	6
Ingénieur	A	16	0	16	3	1	4
Technicien Principal 1ère Classe	B	7	0	7	5	2	7
Technicien Principal 2ème Classe	B	14	0	14	2	3	5
Technicien	B	37	0	37	2	22	24
Agent de Maîtrise Principal	C	10	0	10	8	2	10
Agent de Maîtrise	C	64	10	74	13	56,74	69,74
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe	C	10	0	10	4	6	10
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe	C	120	14	134	3	125,43	128,43
Adjoint Technique Territorial	C	343	58	401	43,9	207	250,9
FILIERE SOCIALE (d)		8	20	28	4,58	16,76	21,34
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	A	2	0	2	2	0	2
Assistant Socio-Educatif	A	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants 2e classe	A	3	0	3	0	0	3
Educateur de jeunes enfants	A	3	0	3	0	3	3
Agent spécialisé Principal 1ère Classe des écoles maternelles	C	0	7	7	1,72	4,3	6,02
Agent spécialisé Principal 2ème Classe des écoles maternelles	C	0	13	13	0,86	9,46	10,32
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		5	0	5	3	2	5
Auxiliaire de puériculture Principal 1ère Classe	C	4	0	4	3	1	4
Auxiliaire de puériculture Principal 2ème Classe	C	1	0	1	0	1	1
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0	0	0	0	0	0
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)		15	0	15	4	5	9
Educateur APS Principal 1ère Classe	B	2	0	2	2	0	2
Educateur APS Principal 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0
Educateur APS	B	12	0	12	1	5	6
Opérateur APS Principal	C	1	0	1	1	0	1
Opérateur APS	C	0	0	0	0	0	0

FILIERE CULTURELLE (h)		44	0	44	4,86	22	26,86
Conservateur	A	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire Principal	A	1	0	1	1	0	1
Bibliothécaire	A	3	0	3	1,86	0	1,86
Assistant de Conservation Principal 1ère Classe	B	1	0	1	0	1	1
Assistant de Conservation Principal 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0
Assistant de Conservation	B	8	0	8	0	3	3
Adjoint du Patrimoine principal 2ème Classe	C	13	0	13	2	10	12
Adjoint du Patrimoine 2ème Classe	C					0	
Adjoint du Patrimoine	C	18	0	18	0	8	8
FILIERE ANIMATION (i)		43	0	43	6	26,86	32,86
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1
Animateur principal de 2ème classe	B	2	0	2	0	2	2
Animateur	B	2	0	2	0	0	0
Adjoint d'Animation principal 1ère Classe	C	4	0	4	2	1,86	3,86
Adjoint d'Animation principal 2ème Classe	C	7	0	7	3	4	7
Adjoint d'Animation	C	27	0	27	0	19	19
FILIERE POLICE (j)		4	0	4	4	0	4
Chef de service de Police Municipale	B	1	0	1	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	2	0	2	2	0	2
Gardien brigadier	C	1	0	1	1	0	1
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0	0	0	0	0	0
[...]				0			
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1088	102	1190	198,2	638,23	836,43

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 % présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2021	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (652)						
D.G.A.S communes de 40 à 150 000 habitants (1)	A	CAB				
Attaché Principal (1)	A	ADM				
Attaché(18)	A	ADM				
Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe (3)	B	ADM				
Rédacteur Principal 2 ^{ème} Classe (3)	B	ADM				
Rédacteur (22)	B	ADM				
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe (10)	C	ADM				
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe (38)	C	ADM				
Adjoint Administratif (45)	C	ADM				
Ingénieur (1)	A	TECH				
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe (2)	B	TECH				
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe (3)	B	TECH				
Technicien (22)	B	TECH				
Agent de Maîtrise Principal (2)	C	TECH				
Agent de Maîtrise (58)	C	TECH				
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe (6)	C	TECH				

Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe (128)	C	TECH				
Adjoint Technique (214)	C	TECH				
		TECH				
Educateur de Jeunes enfants (3)	A	S				
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles (5)	C	S				
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (11)	C	S				
Auxiliaire de puériculture Principal 1 ^{ère} Classe (1)	C	MS				
Auxiliaire de puériculture Principal 2 ^{ème} Classe (1)	C	MS				
Educateur APS (5)	B	SP				
Opérateur APS Qualifié (0)	C	SP				
Animateur principal de 2 ^{ème} classe (2)	B	ANIM				
Animateur (0)	B	ANIM				
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe (2)		ANIM				
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} Classe (4)	C	ANIM				
Adjoint d'Animation (19)	C	ANIM				
Bibliothécaire (0)	A	CULT				
Assistant de Conservation Principal 1 ^{ère} classe (1)	B	CULT				
Assistant de Conservation (3)	B	CULT				
Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} Classe (10)	C	CULT				
Adjoint du Patrimoine (8)	C	CULT				
Agents occupant un emploi non permanent (115)						
Apprenti 13						
Accroissement temporaire d'activité 52						
Collaborateur de cabinet 2						
Service engagement civique 10						
Allocation chômage 38						
TOTAL GENERAL 767						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEURS :

ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

ANNEXE 2 - Etat des subventions de fonctionnement attribuées aux associations et aux établissements publics

ASSOCIATION	Montant
ACADEMIE POUR EGALITE DES CHANCES - AEC	39 000,00
ADDICTIONS FRANCE	6 450,00
AGAME INSERTION PAR L'INFORMATIQUE	55 000,00
AGEMA	651 000,00
AGIDESU	440 411,00
AMAFAR - EPE	5 000,00
AN GREN KOULER	40 000,00
AN GREN KOULER - ACTION PIA 3.5 CHEF DE PROJET AGRO	28 125,00
APEF - ASS. PORTOISE ENFANCE ET FAMILLE	98 000,00
APJPA	90 000,00
ARAJUFA	3 000,00
ASCIR	3 000,00
ASCRDG	1 500,00
ASSOC. APPRENTIS D'AUTEUIL OCEAN INDIEN	10 000,00
ASSOC. REUNION. PREVENT° RISQUES SEXUAL	3 337,00
ASSOCIATION PORTOISE SOLIDARITE & AMITI	1 500,00
ASSOCIATION REUNIONNAISE RETRAITES	8 000,00
ASSOCIATION SPORTIVE PORTOISE BOXE ANGL	3 000,00
BAMBOU PANDAS	6 944,00
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	275 000,00
BOULES PORTOISES COMMUNALES	4 000,00
CERCLE D'ESCRIME DE L'OUEST	13 000,00
CLUB SPORTIF PORTOIS DE BASKETBALL	7 000,00
COCCINELLES	71 900,00
COMITE DES CHOMEURS & MAL LOGES DU PORT	30 000,00
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	90 000,00
COMPAGNONS BATISSEURS RUN	15 000,00
DALONS PORT KARATE DO	2 000,00
DOJO PORTOIS	4 000,00
EDUCANOO	16 000,00
EN AVANT BOULISTES PORTOIS - EABP	2 000,00
FARFAR	377 000,00
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	30 000,00
GEAP - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS	25 000,00
ILOI	16 667,00
INITIATIVE REUNION	10 000,00
INSTITUT REG. EDUCATION NUTRITIONNELLE	4 827,00
JEUNESSE PIEDS POINGS DETERM. A AVANCER	5 000,00
JUNIOR BUSINESS - JB4	5 000,00
JUVENTUS ACADEMY DU PORT	10 000,00
KARATE CLUB PORTOIS	2 000,00
KONPANI IBAO	125 000,00
LA JEANNE OUEST NATATION	10 000,00
LE PORT CANNE DE COMBAT	4 000,00
LE PORT HANDBALL	48 000,00

LES AMIS DES MARINS	2 000,00
LES ARCHERS PORTOIS	1 500,00
LES PETITS OURSONS	20 200,00
LES PETITS PANDAS	18 333,00
LES PETITS PAS	59 693,00
LES P'TI ZARTISTES	6 200,00
LIAISON	8 500,00
LICENCES SPORTIVES POUR TOUS	28 705,00
LOFIS LA LANG KREOL LA RENYON	8 000,00
MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST	94 000,00
MULTI BOXE RIVIERE DES GALETS	6 000,00
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT	850 000,00
OPIAPA	25 000,00
OUEST TRAINING REUNION	3 500,00
PANDAS NATURE	6 944,00
PANDAS ZEN	6 944,00
PORT PEDALES ASSOCIATION	1 500,00
RACING CLUB AUSTRAL	14 000,00
RANDO RDG	3 000,00
RESEAU OTE !	6 500,00
RUGBY CLUB PORTOIS	15 000,00
SECAM PRODUCTION	42 000,00
SS JEANNE D'ARC	300 000,00
USEP	11 450,00
USPG ATHLETISME	6 500,00
USPG HOCKEY	4 100,00
USPG SPORTS ACROBATIQUES	40 000,00
USPG TENNIS	35 000,00
VIEN BOUGE	10 000,00
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	620 000,00
	4 950 230,00

ETABLISSEMENTS PUBLICS	Montant
ECOLE ART DE LA REUNION	120 000,00
ECOLE ARCHITECTURE MONTPELLIER	80 000,00
COLLEGE ALBIUS	2 000,00
COLLEGE TITAN - CLASSE RELAIS	1 500,00
COLLEGE OASIS	4 000,00
LYCEE DE LEPERVANCHE	4 000,00
	211 500,00

ANNEXE 3 – Détail des subventions de fonctionnement perçues

Chapitre	CA 2022
Maison France Service RDG	15 000
Cartes d'identité, passeports - traitement dématérialisé	2 504
Parcours cybersécurité	90 000
Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique	12 000
PST2 - Suivi du dispositif	32 400
Prestations Accueil Restauration Scolaire (CAF)	781 217
Plan petits déjeuners	67 500
Plan mercredi	1 985
Subventions CAF sur le Contrat Enfance Jeunesse	355 835
Cité éducative	207 500
ALSH périscolaire	3 271
Contrat de Ville	155 963
Accompagnement des jeunes en voie de marginalisation	17 193
Concert chez l'habitant	6 000
Médiathèque B. Boulard - Contrat territoire lecture	15 000
Médiathèque B. Boulard - extension des horaires	94 223
J'apprends à nager	14 000
Bourse d'excellence des sportifs	9 950
Plan aisance aquatique	38 000
Développement du tennis et du padel	14 000
Licences sportives pour tous	6 000
Action cœur de ville - Application numérique pour les commerces	18 000
Indemnités dues aux régisseurs Police municipale	55

1 957 596

ANNEXE 4 – Synthèse des produits de location immobilière

Objet	Montant
Locaux professionnels	740 525
Lts	573 878
Locaux aux associations	115 684
Locaux d'habitation	89 730
Locaux aux institutions	18 416
Baux agricoles	7 154
Logements de fonction - Ecoles	4 701
Locations de salles de fêtes	38 950
Participation due par les constructeurs sur la Zac RDG	22 158
Divers	2
Total	1 611 198

ANNEXE 5 – Détails des cessions foncières

Opération	Parcelle	N° DCM	Montant
Cession Actisem	BL 252 - 254 256 - 257	2021-093	2 101 000
Echange foncier Mall / Bilal	AH 267	2021-173	17 000
Cession Andoche Jacqueline - RHI RDG Village	AO 1655	2019-154	10 000
Cession SCI Westfield	AY 431	2022-015	1 263 000
Cession SAS les 3P	BL 317	2021-033 2021-148	225 000
Cession Estève - RHI Epuisement	AM 1536	2021-144	6 334
Cession Bègue Stéphane	AH 1294	2022-118	1 990
Cession Région Réunion 974	BI 428	2021-047	1
CESSIONS FONCIERES			3 624 325

ANNEXE 6 – Détail des opérations d'équipement

	Mandaté	RAR	Total réalisé	<i>Montants arrondis</i>		
				Titré	RAR	Total réalisé
Total	19 852 784	13 192 267	33 045 051	8 985 419	8 119 622	17 105 041

52%

VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	Mandaté	RAR	Total réalisé	Titré	RAR	Total réalisé
REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	10 473	2 438 577	2 449 050		1 959 787	1 959 787
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF EXTERIEUR	168 045	2 033 563	2 201 608	723 763		723 763
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	1 440 784	321 730	1 762 514			0
REQUALIFICATION RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	299 955	857 940	1 157 895		941 568	941 568
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS	392 362	530 495	922 857	225 000	308 301	533 301
SÉCURISATION DES ABORDS DU LYCEE LEPERVANCHE	278 497	194 194	472 691	1 184 035		1 184 035
REHABILITATION AVENUE 20 DEC 1848	291 313	35 007	326 319		270 680	270 680
REHABILITATION VOIRIES PETITE POINTE	47 179	278 096	325 274		229 450	229 450
TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE	12 551	299 102	311 653			0
RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	6 182	274 317	280 499			0
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	103 153	130 279	233 432			0
REQUALIFICATION DE LA PETITE ROCADE	45 159	154 564	199 723			0
ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE - INVESTISSEMENT	105 284	77 955	183 238			0
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	72 594	103 555	176 149		34 800	34 800
RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF - PHASE 2	95 336	54 891	150 227			0
AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT SEDRE	984	119 960	120 944			0
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	50 005	44 076	94 080			0
ACQUISITION BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE	16 234	62 189	78 423			0
MISE AUX NORMES DU PARC INCENDIE	39 954	21 912	61 866			0
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	20 900	39 399	60 299		10 000	10 000
WIFI PUBLIC	22 897	34 952	57 849	32 766		32 766
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE LETOULLEC	3 174	34 720	37 894			0
PROGRAMME ROUTIER - ETUDES	20 055	15 893	35 948			0
SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE TITAN	30 818		30 818	536 837		536 837

VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	Mandaté	RAR	Total réalisé
MODERNISATION ECLAIRAGE SPORTIF INTERIEUR GYMNASSE		26 821	26 821
SECURISATION LIEE A LA POLLUTION DES SOLS	11 981		11 981
AMENAGEMENT- SECTEUR SATEC 2	10 531		10 531
DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	9 440		9 440
RENFORCEMENT RESEAU EDF - LOI SRU	4 381	1 581	5 962
MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC		49 788	49 788
VOIRIES - ETUDES		3 798	3 798
AMENDES DE POLICE			0
VOIRIES, RESEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC	3 610 218	8 239 352	11 849 570

Titré	RAR	Total réalisé
		0
106 024		106 024
		0
7 650		7 650
		0
		0
		0
139 590		139 590
2 955 665	3 754 586	6 710 250

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Mandaté	RAR	Total réalisé
HABITAT - TRAVAUX SUR LTS COMMUNAUX	330 599		330 599
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE	13 615	32 474	46 089
AMENAGEMENT DE 2 PLACES PUBLIQUES AU CENTRE-VILLE	4 915		4 915
PARCELLES COMMUNALES - REMISE EN ETAT DES TERRAINS	3 424		3 424
PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	39 404	629	40 034
PPRT EXPERTISE ET DUP	4 204	21 534	25 738
TRAVAUX DE GEOMETRE - INV	24 805	10 930	35 735
AIDE A LA CONSTRUCTION DURABLE DES LOGTS DENSES			0
COEUR DE VILLE			0
ETUDE DIAGNOSTIC OPAH			0
ETUDE ATTRACTIVITE DU COEUR DE VILLE DE LE PORT			0
FISAC-AIDES DIRECTES - AMENAGEMENT & ACCESSIBILITE	33 464		33 464
TRANSFERT DE COMPETENCE ZAE AU TCO - ATTRIBUT° DE COMPENSAT°	713 268		713 268
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU VETSSE		329 850	329 850
SUBVENTION EQUIPEMENT GIP ECOCITE	45 936	21 497	67 433
CPA - ZAC TRIANGLE DE L'OASIS	1 143 126		1 143 126
EPFR - LES PORTES DE L'OCEAN - CV 07 17 02	845 154		845 154
LES PORTES DE L'OCEAN	34 926	11 544	46 471

Titré	RAR	Total réalisé
		0
		0
		0
		0
	35 413	35 413
	30 299	30 299
		0
150 000		150 000
14 065	12 798	26 863
	14 650	14 650
	37 136	37 136
		0
		0
		0
		0
		0

(suite)	Mandaté	RAR	Total réalisé	Titre	RAR	Total réalisé
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	298 772	132 204	430 976	58 519	198 832	257 351
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	10 798	367 658	378 456			0
RHI - SAY PISCINE	62 091	152 867	214 959	72 125		72 125
RHI - EPUISEMENT	37 613		37 613			0
CPA - PRU	10 568		10 568	15 863		15 863
RHI - RIVIERE DES GALETS VILLAGE			0	28 220		28 220
APCP - ANRU - PARTICIPATION CONCESSION	610 547		610 547			0
APCP - AMENAGEMENT VOIRIES	188 922	1 085	190 007	532 529		532 529
APCP - MISSION OPCU	50 547	13 395	63 943			0
APCP - MISSION MAITRISE OEUVRE URBAINE ET SOCIALE	28 223	14 018	42 242			0
APCP - AMO ARCHITECTURALE URBAINE ET ENVIRONN.	27 403		27 403			0
APCP - ANIMATION ATELIERS CO-CONSTRUCTION CAUE	14 000		14 000			0
PNRU 2 - PHASE ETUDES			0	60 000	51 638	111 638
APCP PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE			0	1 005 882		1 005 882
NPNRU - EXP SYST AQUACULT MULTI TROPHIQ 3.3 - AGK	13 088	143 595	156 683		102 999	102 999
NPNRU - INGENIERIE INDUSTRIALISATION PROCEDE ARCHE	35 344	28 576	63 920		48 800	48 800
NPNRU - EQUIPEMENT 3D FORMATION PROF	50 000		50 000			0
NPNRU - ETUD INSTAL & ACCOMP CREAT TIERS LIEU 2.2	28 779	12 206	40 985		25 686	25 686
NPNRU - ACCOMP. SOCIO TECHNIQ. DES MENAGES ARA 4.2		39 500	39 500		13 080	13 080
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU PNRU	15 814	19 990	35 804			0
NPNRU - VALORISATION BIO DECHETS 3.1 - AGK	11 812	18 434	30 246		9 090	9 090
NPNRU - MEP SOLUTION DE COLLECTE ET DE COMPOSTAG	4 413	25 788	30 201			0
NPNRU - ETUDE AGRICULTURE URBAINE 3.7 - AGK	9 195	20 805	30 000		12 240	12 240
NPNRU - DEMONST. EXP. AQUACULT. MULTI TROPIQ. 3.4	16 954	5 425	22 379		13 433	13 433
NPNRU - ETUDE MEP STRUCTURE AIDE A LA MOBILITE	10 800		10 800		8 228	8 228
NPNRU - REALISATION PROTOTYPE MAISON PROJET - 5.2	4 394		4 394			0
ACQUISITION PARCELLE AY 431 ZAC RDG (SEDRE)	0	109 388	109 388			0
ACQUISITION FONCIERE VAITILINGOM - BE 305	87 640		87 640			0
ECHANGE FONCIER MALL BILAL - PARCELLE AH 267	17 000		17 000			0
RETROCESSIONS FONCIERES SHLMR - ANRU	7 644		7 644			0
CESS° LTS - DIAGNOSTICS TECHNIQUES	6 329		6 329			0
ACQUISITION FONCIERE POLE ECHANGE - AS 998-999	4 405		4 405			0

(suite)	Mandaté	RAR	Total réalisé	Titre	RAR	Total réalisé
MANES - DESAMIANTAGE	7 638		7 638			0
DGAVL - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	279 924	117 145	397 070			0
REHABILITATION PISCINE J. L. JAVOY	45 388	214 364	259 752			0
OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME	102 686	12 936	115 621	194 401	82 401	276 802
TERRAINS ENGAZONNES SPORTIFS	1 563	93 845	95 408			0
PISCINE RIVIERE DES GALETS	13 350	703	14 052			0
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS		10 940	10 940			0
SKATE PARC ET PUMPTRACK	7 595		7 595			0
RN4 - REFECTION PLATEAU NOIR	5 072		5 072			0
CSM - MUR ESCALADE	702	1 407	2 109	32 000		32 000
ARY PAYET - CONFORT THERMIQUE ACOUSTIQUE PLATEAUX	240		240			0
PLAN BOULODROMES			0	49 100		49 100
ACQUISTION DE MATERIELS SPORTIFS	47 101	40 604	87 705			0
DEH - OXYGENOTHERAPIE - BOUTEILLE	1 263		1 263			0
MATERIEL D'ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	21 070	19 328	40 398			0
DGAVL - MOBILIERS	2 969	18 632	21 601			0
SUBVENTION EQUIPEMENT BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGN	180 000	20 000	200 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG TENNIS	8 000		8 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT FOOTBALL CLUB RDG	11 000		11 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. PORTOISE BOXE ANGLAIS	5 000		5 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT CERCLE ESCRIME OUEST	5 000		5 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT CSP BASKET BALL	5 000		5 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT RUGBY CLUB PORTOIS	5 000		5 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT OUEST TRAINING REUNION	3 500		3 500			0
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. FRANCE ALZHEIMER REUN	3 000		3 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT LE PORT CANNE DE COMBAT	2 000		2 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT LE PORT HANDBALL	1 000		1 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. ARTS MARTIAUX PORTOIS	700		700			0
SPORTS	2 371 331	1 101 887	3 473 219	458 321	1 051 107	1 509 428

CULTUREL	Mandaté	RAR	Total réalisé	Titre	RAR	Total réalisé
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD (SPLAR)	217 432	112 173	329 606	454 427		454 427
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - COLLECTION	146 537	3 532	150 069	100 000		100 000
REHABILITATION MEDIATHEQUE BOULARD - INFORM. RFID	134 225		134 225			0
REHABILITATION MEDIATHEQUE BOULARD - ESPAC MOB SIG	132 688		132 688			0
AMÉNAGEMENT PARVIS MÉDIATHÈQUE B. BOULARD	136 691	34 900	171 591	210 000		210 000
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	253 249	9 901	263 150	124 928	57 797	182 726
HALLE DES MANIFESTATIONS	146 992	63 310	210 303	58 269	55 516	113 785
CENTRE CULTUREL FARFAR	40 244	136 138	176 382			0
OEUVRES D'ART	101 450		101 450			0
ACQUISITION DE MATERIELS CULTURE / ANIMATION	35 259	10 819	46 078			0
CINEMA CASINO - ETUDES	14 553	25 131	39 684			0
FRICHE CULTURELLE & ECO. - DESAMIANTAGE	24 748	4 527	29 275			0
KABARDOCK - REHABILITATION SANITAIRES		25 953	25 953			0
KABARDOCK - CLIMATISATION	9 471	16 318	25 790			0
BIBLIOTHEQUE RIVIERE DES GALETS	25 744		25 744			0
RON DE MORING	23 671		23 671	20 723		20 723
MICRO FOLIES - ETUDES	2 283	18 394	20 677			0
REFECTION DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE	18 556		18 556			0
CREATION ET CONCEPTION DE VIDEOS	13 425		13 425			0
FRICHE CULTURELLE & ECO. - TRAVAUX	13 417		13 417			0
THEATRE SOUS LES ARBRES - REGIE TECHNIQUE	2 672	5 930	8 602	7 859		7 859
MICRO FOLIES - TRAVAUX	7 450		7 450			0
SUBVENTION EQUIPEMENT AGAME	17 100	3 100	20 200			0
SUBVENTION EQUIPEMENT AGIDESU		5 000	5 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT AN GREN KOULER	10 000	7 680	17 680			0
SUBVENTION EQUIPEMENT APEF	10 026	1 114	11 140			0
SUBVENTION EQUIPEMENT ECOLE ART REUNION		3 000	3 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT ENSAM MONTPELLIER		9 900	9 900			0
SUBVENTION EQUIPEMENT FARFAR	2 500		2 500			0
SUBVENTION EQUIPEMENT KABARDOCK	47 000	9 000	56 000			0
SUBVENTION EQUIPEMENT KONPANI IBAO	4 500		4 500			0
SUBVENTION EQUIPEMENT LES PETITS OURSONS	7 000		7 000			0

SUBVENTION EQUIPEMENT VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL	44 186	38 500	82 686			0
CULTUREL	1 643 073	544 320	2 187 393	976 205	113 313	1 089 518

L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	Mandaté	RAR	Total réalisé	Titré	RAR	Total réalisé
ECOLE NUMERIQUE	475 601	145 538	621 138	100 418	274 251	374 669
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE F. DOLTO	258 249		258 249	56 825	132 591	189 416
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE P. KERGOMARD	155 592		155 592	31 943	74 533	106 476
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE GERVAIS BARRET	80 340	4 286	84 626	35 494		35 494
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE R. FRUTEAU	10 810		10 810	63 529		63 529
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE LAURENT VERGES	7 700		7 700			0
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE EUGENE DAYOT	40 373	5 327	45 701		31811,87	31 812
APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	246 308		246 308	82 956	1 200	84 156
MATERIEL DE RESTAURATION SCOLAIRE	61 235	65 977	127 212			0
MOBILIERS DES RESTAURANTS SCOLAIRES	34 569	52 664	87 234			0
MOBILIER POUR LES ECOLES	61 571	639	62 209			0
REFECTION CUISINE CENTRALE	34 003	13 452	47 454		41 161	41 161
APCP - SECURISATION DES ECOLES	105 416		105 416		77 726	77 726
APCP FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	14 648	16 055	30 702	288 000	197 738	485 738
APCP - AMO PROJET PEDAGOG. NVEL ENSEMBLE SCOLAIRE	2 525		2 525			0
APCP - PLOMBERIE SUR LES ECOLES			0	64 022		64 022
APCP ECOLE DAYOT - INSTALLATIONS ELECTRIQUES			0		9 320	9 320
APCP ECOLES - INSTALLATIONS ELECTRIQUES DOLTO			0		11 720	11 720
CITE EDUCATIVE - ESPACE LUDIQU		42 151	42 151			0
STRATEGIE PAUVRETE - ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES	21 889	2 038	23 927			0
CLASSES PASSERELLES - EQUIPEMENTS	4 396	709	5 105			0
PERISCOLAIRE - PETIT EQUIPEMENT		4 621	4 621			0
ACQUISITION MATERIELS ECOLES	2 019		2 019			0
L'EDUCATION DE LA CRECHE A L'ECOLE	1 617 243	353 458	1 970 701	723 186	852 053	1 575 239

ADMINISTRATION GENERALE	Mandaté	RAR	Total réalisé
VEHICULES - PARC AUTOMOBILE	473 630	57 936	531 566
ACQUISITIONS INFORMATIQUES	144 997	11 088	156 085
ACQUISITION DE MOBILIER	37 819	35 558	73 376
SECURITE ET INCENDIE ERP	32 799	34 326	67 125
TELEPHONIE	35 885	25 672	61 557
ACQUISITION DE LOGICIELS	44 536	13 836	58 372
ACQUISITION DE MATERIEL - MAGASIN	38 948	10 113	49 062
ACQUISITION DE MATERIEL - COVID 19	1 076		1 076
ADMINISTRATION GENERALE	809 691	188 528	998 219

Titré	RAR	Total réalisé
84 810	92 958	177 767
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
84 810	92 958	177 767

PATRIMOINE	Mandaté	RAR	Total réalisé
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	623 978	31 692	655 669
INTERVENTIONS TRAVAUX DE PROXIMITE - REGIE	21 995	10 200	32 195
ACQUISITION DE MATERIELS - REGIE DE PROXIMITE DGST	32 024	43 301	75 325
INSTALLATION CLIMATISEURS BATIMENTS	55 348	9 306	64 654
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	28 921	34 008	62 929
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	7 212	26 418	33 630
BATIMENT BADIV22-01 REFECTION DE L'ANCIENNE POSTE		39 044	39 044
BATIMENT PAT21-06 PHOTOVOLTAÏQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS		18 076	18 076
APCP - CONSTRUCTION DU BATIMENT DU SDIS			0
PATRIMOINE	769 478	212 044	981 522

Titré	RAR	Total réalisé
31 119		31 119
		0
		0
		0
		0
		0
		0
		0
	608 000	608 000
31 119	608 000	639 119

COHESION ECONOMIQUE ET SOCIALE	Mandaté	RAR	Total réalisé
MATERIAUTHEQUE - SUBVENTION EQUIPEMENT SYNERGIE PEI	18 000	2 000	20 000
REHABILITATION DU FJT	326 161	17 802	343 963
COHESION ECONOMIQUE ET SOCIALE	344 161	19 802	363 963

Titré	RAR	Total réalisé
		0
156 800	67 200	224 000
156 800	67 200	224 000

ANNEXE 7 : Subventions d'investissement - Détail des montants perçus par action

Opération	Nat	Financier	Montant
VEHICULES - PARC AUTOMOBILE	1313	DEPARTEMENT	12 000
	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	72 810
HALLE DES MANIFESTATIONS REHABILITATION DU FJT	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	58 269
	1323	DEPARTEMENT	156 800
AIDE A LA CONSTRUCTION DURABLE DES LOGTS DENSES COEUR DE VILLE	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	150 000
	1328	AUTRES : ANAH	14 065
CPA - PRU	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	15 863
RHI - RIVIERE DES GALETS VILLAGE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	28 220
RHI - SAY PISCINE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	72 125
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	58 519
APCP PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE PNRU 2 - PHASE ETUDES	13251	TCO	1 005 882
	1328	AUTRES : CAISSE DES DEPOTS	60 000
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE GERVAIS BARRET	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	35 494
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE R. FRUTEAU	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	63 529
APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	1328	AUTRES : EDF	1 600
	1322	REGION	81 356
APCP - PLOMBERIE SUR LES ECOLES	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	38 952
	1322	REGION	25 070
APCP FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	148 000
	1322	REGION	140 000
ECOLE NUMERIQUE	1313	DEPARTEMENT	100 418
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE F. DOLTO	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	56 825
REHABILITATION DE LA COUR DE L'ECOLE P. KERGOMARD	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	31 943
AIRE DE JEUX SQUARE QUATREFAGES	1323	DEPARTEMENT	32 398
AMENAGEMENT DE LA ZUP	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	294 000
AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE LA RIVIERE DES GALET	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	37 337
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE1	1328	AUTRES : ETAT (FOND MOBILITE ACTIVE)	356 413
	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	941 964
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	31 119
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTU	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	124 928
AMÉNAGEMENT PARVIS MÉDIATHÈQUE B. BOULARD	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	210 000
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - COLLECTIO	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	100 000
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD (SPLAR)	1312	REGION	91 800
	1322	REGION	362 627
RON DE MORING	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	20 723
THEATRE SOUS LES ARBRES - REGIE TECHNIQUE	1322	REGION	7 859
CSM - MUR ESCALADE	1312	REGION	32 000
CSM - REFECTION TOITURE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	118 320
LAMBRAKIS - PADEL TENNIS	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	64 500
OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME	1323	DEPARTEMENT	162 404
	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	31 997
PLAN BOULODROMES	1323	DEPARTEMENTS	49 100
APCP - AMENAGEMENT VOIRIES	1328	AUTRES : ANRU	532 529
DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	1328	AUTRES : ADEME	7 650
MODERNISATION DU RÉSEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC	1328	AUTRES : EDF	374 400
	1323	DEPARTEMENT	349 363
SÉCURISATION DES ABORDS DU LYCEE LEPERVANCHE	1323	DEPARTEMENT	1 184 035
SECURISATION LIEE A LA POLLUTION DES SOLS	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	106 024
SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE TITAN	1323	DEPARTEMENT	536 837
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS	1323	DEPARTEMENT	225 000
WIFI PUBLIC	1323	DEPARTEMENT	32 766
AMENDES DE POLICE	1342	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	139 590

8 985 419

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2023_073
Objet :	Compte administratif 2022 - budget principal
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	974-219740073-20230609-DL_2023_073-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à jf.savignan@ville-port.re

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 974-219740073-20230609-DL_2023_073-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-073.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20230609-DL_2023_073-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	166.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 6. Compte Administratif 2022 - budget principal.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20230609-DL_2023_073-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	420.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 6.1 Compte Administratif 2022 - Note de synthèse.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20230609-DL_2023_073-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	1.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 juin 2023 à 06h11min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 juin 2023 à 06h11min21s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	23 juin 2023 à 06h11min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 juin 2023 à 06h11min40s	Reçu par le MI le 2023-06-23